



NUMÉRO 182 • AVRIL - JUIN 2025

# TIJARIS



LE MAGAZINE DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET INTRA-OCI

DOSSIER

PRODUITS STRATÉGIQUES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## Renforcement des Systèmes Agricoles résilients dans les Pays de l'OCI



INTERVIEW

**M<sup>me</sup> CANDIDE LEGUEDE**

Présidente des Fédérations des Femmes Entrepreneures  
et Femmes d'affaires de la CEDEAO & du Togo

« Le rôle de l'Incubateur est de détecter,  
accompagner et faire émerger des projets  
entrepreneuriaux à fort potentiel de  
croissance et de génération d'emplois. »

RÉSULTATS DU 5<sup>ème</sup> SALON  
DE LA SANTÉ DES PAYS DE L'OCI

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES  
POUR RENFORCER L'INTÉGRATION  
DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION  
2025-2035

ENTREPRENARIAT FÉMININ  
EN AFRIQUE - SUCCESS STORIES  
LES FEMMES AU CŒUR  
DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ISSN : 2230-1933





**Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C),** dont le siège est à Casablanca (Maroc), constitue un instrument privilégié de promotion des échanges commerciaux des États Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.

#### **Il a pour objectifs de :**

- Encourager le développement des échanges commerciaux réguliers entre les États Membres ;
- Promouvoir les investissements visant le développement des échanges commerciaux ;
- Contribuer à la promotion des productions des États Membres et favoriser l'accès aux marchés extérieurs ;
- Promouvoir l'information commerciale ;
- Assister les États Membres dans le domaine de la promotion commerciale et des négociations commerciales internationales ;
- Assister les entreprises et les opérateurs économiques.

#### **L'action du C.I.D.C s'articule autour de six axes principaux :**

##### **PROMOTION COMMERCIALE**

- Encourager les contacts entre les hommes d'affaires des États Membres ;
- Assurer la promotion des productions des États Membres notamment par la tenue régulière de la Foire Islamique et par l'organisation d'expositions et salons spécialisés ;
- Assister les États Membres dans la création et l'organisation de Centres de Promotion des Exportations.
- Assurer des services de conseil et d'expertise aux États Membres en matière de promotion Commerciale.

##### **INFORMATION COMMERCIALE**

- Collecter et diffuser les données commerciales ;
- Développer des bases de données commerciales accessibles à distance ;
- Assister les États Membres dans la création et l'organisation de Centres de Documentation et de réseaux d'Information Commerciale.

##### **PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

- Encourager les investissements intra-OCI ;
- Promouvoir les investissements étrangers dans les États Membres de l'OCI ;
- Encourager le partenariat entre les opérateurs économiques des États Membres ;
- Assurer des services de conseil et d'expertise aux États Membres en matière de promotion des investissements particulièrement ceux tournés vers l'exportation

##### **ÉTUDES ET RECHERCHES**

- Publier un Rapport Annuel sur le commerce inter-islamique ;
- Mener des études sectorielles concernant les produits et les marchés ;
- Etudier les voies et moyens susceptibles d'atténuer les obstacles au commerce entre les États Membres.

##### **FORMATION**

- Organiser des séminaires et des stages de formation
- Aider les États Membres à créer un corps d'experts dans les divers domaines du développement commercial.

##### **NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES**

- Assister les États Membres dans les négociations commerciales ;
- Préparer et organiser les négociations commerciales intra-OCI .

# ÉDITORIAL



## Cultiver l'Avenir : Vers une Souveraineté Agricole partagée des Pays de l'OCI

Dans un monde confronté à des crises climatiques, des chaînes d'approvisionnement fragiles et une demande alimentaire croissante, l'agriculture transcende sa fonction productive pour devenir un pilier stratégique de la sécurité alimentaire, de la stabilité sociale et du développement durable. Les pays membres de l'OCI, riches en terres arables, en ressources hydriques et en main-d'œuvre jeune, sont appelés à unir leurs efforts pour bâtir une souveraineté agricole ancrée dans la coopération, l'innovation de la production et du marketing et l'investissement.

### Un secteur clé pour les économies de l'OCI :

L'agriculture joue un rôle central dans les économies des pays de l'OCI, employant plus de 216 millions de personnes (32 % de la population active) et contribuant à 10,4 % du PIB, soit plus du double de la moyenne mondiale (4,3 %). En 2024, le commerce intra-OCI de produits agricoles a atteint environ 200 milliards de dollars, représentant 20 % de leurs échanges totaux. Cependant, les pays membres restent globalement dépendants des importations alimentaires, soulignant l'urgence de renforcer la production locale et les chaînes de valeur régionales.

### Le Plan d'Action OCI-2025, Une Vision stratégique :

Le Plan d'action OCI-2025 place l'agriculture au cœur des priorités pour garantir la sécurité alimentaire et stimuler la croissance économique. La Conférence ministérielle biennale sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCF SAD) réunit décideurs, chercheurs et acteurs du secteur pour élaborer des stratégies innovantes. Des initiatives concrètes, portées par les États membres et les institutions de l'OCI, favorisent l'essor des filières agroalimentaires et l'intégration économique régionale.

### Le Rôle du CIDC, Catalyseur de coopération :

Depuis plus de 30 ans, le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) soutient le secteur agricole à travers

des expositions agroalimentaires, des rencontres acheteurs-vendeurs et des rapports spécialisés. Le CIDC organisera le Forum de l'Investissement de l'OCI en Afrique sous le thème « Libérer le potentiel de l'investissement en Afrique » du 2 au 4 décembre 2025 à Bamako au Mali, une plateforme stratégique pour attirer les investissements et forger des partenariats durables dans des secteurs stratégiques du Continent. Ce forum mettra l'accent sur la création de la chaîne de valeur locale et régionale, la résilience alimentaire et la transformation des territoires.

### Trois Priorités pour une Agriculture résiliente :

Pour renforcer la souveraineté agricole, les pays de l'OCI doivent se concentrer sur trois axes majeurs :

1. Harmonisation des politiques agricoles : Réduire les barrières tarifaires et non tarifaires et promouvoir une norme commune pour faciliter les échanges intra-OCI.
2. Investissement dans les infrastructures de base : Développer la logistique, la transformation agroalimentaire et la recherche pour accroître la compétitivité.
3. Création de chaînes de valeur régionales : Encourager les partenariats public-privé et mutualiser les ressources via des institutions comme la Banque islamique de développement (BID) et l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS).

### Un Appel à la solidarité :

La souveraineté alimentaire ne peut être atteinte qu'à travers une collaboration renforcée. En misant sur des ressources partagées, des savoir-faire locaux et une vision commune, les pays de l'OCI peuvent transformer leur agriculture en un moteur de prospérité durable. Cultiver l'avenir, c'est agir dès aujourd'hui pour une coopération agricole solidaire et ambitieuse. ■

**Mme Latifa Elbouabdellaoui,**  
Directrice Générale du CIDC

# SOMMAIRE

N°182, AVRIL / JUIN 2025

## ACTUALITÉ DE L'OCI

- 03 Le Secrétaire général de l'OCI reçu par le Président palestinien Mahmoud Abbas
- 04 SE M Hissein Brahim Taha au forum international pour la promotion de l'intégrité dans le secteur du tourisme 10 mai 2025
- 05 Autonomisation des femmes : L'OCI et ONU Femmes signent un nouveau protocole d'accord
- 06 L'OCI organise un atelier sur la gestion de l'utilisation de l'eau pour l'agriculture à Rabat

## ACTUALITÉS DU CIDC

- 07 Résultats du 5<sup>ème</sup> Salon de la Santé des Pays de l'OCI
- 14 Atelier virtuel sur l'élaboration d'une stratégie de marketing pertinente pour la destination Sénégal, 6-7 mai 2025
- 14 Renforcement des efforts pour faciliter le transport dans les pays enclavés membres de l'OCI, 29-30 avril 2025
- 15 14<sup>ème</sup> Réunion Annuelle de l'Investissement d'Abu Dhabi (AIM2025)
- 17 Webinaire régional sur la présentation de l'édition 2024 du rapport sur la situation des marchés des produits agricoles pour les pays du Groupe Arabe de l'OCI, 8 Mai 2025
- 18 La promotion du commerce et de l'investissement à l'honneur lors de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration du CIDC

## DOSSIER SPÉCIAL

- 20 Produits Stratégiques et Sécurité Alimentaire : Renforcement des systèmes agricoles résilients dans les pays de l'OCI

## INTERVIEW

- 28 Interview de M<sup>me</sup> Candide LEGUEDE

## ARTICLES & NOUVELLES

- 30 Exploiter le potentiel du commerce intra-OCI : Orientations stratégiques pour renforcer l'intégration dans le cadre du plan d'action 2025-2035
- 34 Entreprenariat féminin en Afrique - Success Stories: Les femmes au cœur du développement agricole
- 36 Recommandations clés aux Pays de l'OCI sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États



## ACTUALITÉS INTERNATIONALES

- 40 Gitex Africa Morocco 2025
- 41 L'Africa CEO Forum 2025 se clôture sur des accords majeurs et appelle à des partenariats public-privé
- 42 FOHAM 2025

## BRÈVES PAYS

- 44 Les alliances stratégiques stimulent l'essor du tourisme égyptien le long de la côte méditerranéenne
- 45 Le Pakistan fait le pari de l'économie bleue pour devenir une puissance maritime régionale
- 46 La Corée du Sud et le Maroc cherchent à entamer rapidement des négociations en vue d'un accord de partenariat économique
- 47 Le Nigeria signe les tarifs de l'AfCFTA
- 47 L'accord de partenariat économique global entre les Émirats arabes unis et la Jordanie «CEPA» entre en vigueur

## AGENDA DE L'OCI ET DU CIDC

- 48 Évènements à venir

**TIJARIS**

ÉDITÉ PAR LE CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

ISSN : 2230-1933

Directrice de la publication : Mme Latifa EL Bouabdellaoui • Comité éditorial : Mme Latifa El Bouabdellaoui, M Mamoudou Bocar Sall, Mme Kadiatou Diallo, M Ismael Taqui, M Charif El Hamraoui • Maquette et mise en page : Samir Tebiche • Réalisation : Afrique Challenge • Éditions éditeur : Centre Islamique pour le Développement du Commerce • Tour des Habous 11/12<sup>ème</sup> étage 20000 Casablanca-Maroc. • Mail: [icdt@icdt-oic.org](mailto:icdt@icdt-oic.org) - [www.icdt-cidc.org](http://www.icdt-cidc.org)

## Le Secrétaire général de l'OCI reçu par le Président palestinien Mahmoud Abbas



Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, a reçu le 9 mai 2025, Son Excellence le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha. Au cours de leur rencontre, le Président palestinien a présenté au Secrétaire général un exposé sur l'évolution de la question palestinienne et apprécié le soutien continu de l'OCI à la cause palestinienne, soulignant l'importance d'une position unifiée à ce sujet.

Pour sa part, le Secrétaire général a réitéré son soutien à la cause palestinienne, qui fait partie des priorités de l'OCI, et la nécessité d'unir les efforts de la Oumma Islamique et de la communauté internationale pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, notamment celui d'établir un État indépendant avec Al-Qods comme Capitale de l'Etat de la Palestine. ■

## S.E.M Hissein Brahim Taha au Forum international pour la promotion de l'intégrité dans le secteur du tourisme 10 mai 2025



S.E. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a pris part au Forum international pour la promotion de l'intégrité dans le secteur du tourisme, organisé par le Royaume d'Arabie Saoudite et la République des Maldives en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, les 6 et 7 mai 2025 sur l'île Lankanfinolhu aux Maldives.

Ce Forum qui a enregistré une large participation des Etats Membres de l'OCI a été honoré par la présence du Vice-Président de la République des Maldives, en plus de la participation de plus de 190 fonctionnaires et experts de 50 pays, représentant des agences

gouvernementales et des organisations régionales et internationales concernées par la lutte contre la corruption et le tourisme.

Lors de sa prise de parole, le Secrétaire général a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à la Commission de contrôle et de lutte contre la corruption du Royaume d'Arabie Saoudite et à la Commission de lutte contre la corruption de la République des Maldives pour leur contribution aux efforts de l'OCI visant à promouvoir l'intégrité dans le secteur du tourisme.

S.E. Dr. Nasser bin Ahmed Aba Al-Khail, Sous-secrétaire à la coo-

pération internationale a quant à lui souligné à cette occasion l'importance de la Convention de La Mecque sur la coopération entre les services chargés de l'application de la loi et a appelé les États membres à la signer et à la ratifier rapidement pour qu'elle puisse entrer en vigueur et produire les résultats escomptés.

Ce Forum a été une occasion importante d'élargir les partenariats, de renforcer la coopération entre les États membres et de contribuer à la mise en place des systèmes touristiques fondés sur la confiance et la transparence entre tous les acteurs du secteur touristique dans les pays de l'OCI. ■

## Autonomisation des Femmes : L'OCI et ONU Femmes signent un nouveau protocole d'accord



L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes (ONU Femmes), désireux de renforcer leur engagement commun en faveur des droits des Femmes et de l'égalité des sexes ont signé en marge de la 69<sup>ème</sup> Session de la Commission de la condition de la femme (CSW) tenue au siège des Nations unies à New York, un nouveau protocole d'accord en faveur de l'autonomisation des femmes dans le monde islamique.

A cette occasion, S.E. l'Ambassadeur Hameed A. Opeloyeru, observateur permanent de l'OCI auprès des Nations unies, a souligné l'importance de la collaboration renouvelée entre les deux institutions et a indiqué que ce proto-

cole est un nouveau jalon dans la coopération interinstitutionnelle entre l'OCI et ONU Femmes. Selon son Excellence Opeloyeru, cette signature est une preuve évidente de l'engagement commun des deux institutions en faveur de l'avancement des droits et du bien-être des Femmes dans le Monde. Son Excellence a également souligné à cette occasion l'intérêt marqué de l'OCI à la cause des Femmes et les initiatives récentes en la matière dont notamment la création de l'Organisation pour le développement de la femme (ODF) au Caire. Tous ces efforts selon lui reflètent l'engagement de l'OCI à promouvoir la participation des Femmes dans l'économie, à asseoir leur leadership dans nos pays et à les protéger contre les défis liés au genre.

Dr Sima Bahous, Directrice exécutive à l'ONU Femmes, a de son côté salué la signature de ce protocole et indiqué que ce partenariat entre ONU Femmes et l'OCI repose sur une vision commune de l'autonomisation des Femmes dans tous les aspects de la vie et fournit un cadre solide pour les initiatives stratégiques ciblant l'autonomisation économique des Femmes, la promotion de leur leadership et la protection de leurs droits, que ce soit dans les pays de l'OCI ou dans le Monde.

Pour finir, Dr Bahous a salué les efforts de l'OCI pour faire progresser le statut des Femmes dans le Monde islamique et a réitéré l'engagement d'ONU Femmes à soutenir ces initiatives par le biais de son expertise, de ses ressources et de ses actions de plaidoyer. ■



## L'OCI organise un Atelier sur la gestion de l'utilisation de l'eau pour l'agriculture à Rabat

L'OCI A ORGANISÉ, EN COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS CONCERNÉES DE L'OCI, UN ATELIER SUR LA GESTION DE L'UTILISATION DE L'EAU POUR L'AGRICULTURE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI DU 26 AU 28 MAI 2025 AU SIÈGE DE L'ICESCO À RABAT.

L'Atelier, qui a réuni plus de 20 États membres, visait à identifier et à relever les défis liés à la gestion et à l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole. Lors de son allocution d'ouverture, M. Abdunur Sekindi, Directeur général du Département de la Science et de la Technologie à l'OCI, a indiqué que la pénurie d'eau reste un problème critique auquel sont confrontés de nombreux pays de l'OCI. Il a souligné le besoin urgent d'une action collective, d'une solidarité active et d'une collaboration renforcée pour relever les défis communs. Il a également mis en avant l'importance de soutenir le capital humain, en investissant dans le renforcement des capacités et en encourageant les initiatives de partage des connaissances entre les États Membres.

A cette occasion, S.E. Dr. Abdelillah Benarafa, Directeur général adjoint

de l'UNESCO a salué l'OCI et ses institutions pour leur rôle proactif dans la promotion du développement durable à travers des initiatives de collaboration. Il a également souligné l'importance de traiter la pénurie d'eau comme une priorité et salué les efforts de l'OCI pour soutenir les États membres dans l'adoption de solutions innovantes en la matière.

Le Directeur exécutif du Réseau inter-islamique sur le développement et la gestion des ressources en eau (INWRDAM) a quant à lui souligné à cette occasion que l'eau et l'agriculture constituent l'épine dorsale des sociétés dans les pays musulmans et pourtant, ces deux secteurs sont soumis à d'énormes pressions en raison du changement climatique, de l'épuisement des ressources, des pratiques et habitudes nocives et de l'instabi-

lité sociale et politique continuant à menacer les fondements de la sécurité alimentaire et de l'eau.

Lors de cette rencontre, les participants ont reconnu les progrès significatifs réalisés par les États membres dans la recherche de solutions innovantes et de technologies avancées pour la gestion de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et souligné l'importance d'intensifier les efforts afin d'assurer la durabilité de l'eau à long terme et soutenir le développement du secteur agricole et socio-économique des États membres.

A noter que les conclusions et recommandations de l'Atelier seront soumises pour fin de suivi à la prochaine Conférence islamique des ministres en charge de l'eau, prévue à Djeddah en octobre 2025. ■

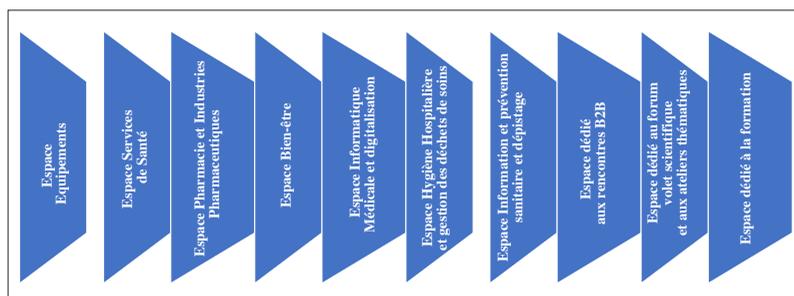
# 5<sup>ème</sup> Salon de la Santé des États Membres de l'OCI, 15-19 avril 2025, Dakar

EN APPLICATION DES RÉOLUTIONS PERTINENTES DE LA 40<sup>ème</sup> SESSION MINISTÉRIELLE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (COMCEC), TENUE EN NOVEMBRE 2024 À ISTANBUL- RÉPUBLIQUE DE TÜRKIYE , LE CIDC A ORGANISÉ, SOUS L'ÉGIDE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, LA 5ÈME ÉDITION DU SALON DE LA SANTÉ DES ETATS MEMBRES L'OCI, ET CE DU 15 AU 19 AVRIL 2025 AU PARC DES EXPOSITIONS DU CICES À DAKAR EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU SÉNÉGAL (CICES). CET ÉVÈNEMENT A ÉTÉ ORGANISÉ EN CONCOMITANCE AVEC LA 10ÈME ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE LA SANTÉ ET DU MATÉRIEL MÉDICAL DE DAKAR (SIDAK) SOUS LE THÈME : « LA SANTÉ : VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS DE L'OCI ». LES ROYAUMES DU MAROC ET DE L'ARABIE SAOUDITE ÉTAIENT RESPECTIVEMENT LES INVITÉS D'HONNEUR ET SPÉCIAL DE CETTE ÉDITION.

L'événement a rassemblé un large éventail de domaines, allant des industries pharmaceutiques aux prestataires de services de santé, en passant par les spécialistes de la nutrition et de la diététique, les fournisseurs de matériel médical et chirurgical, les centres de soins et de bien-être, ainsi que les établissements de formation médicale. Ce Salon s'est révélé être une véritable plateforme d'échanges et d'opportunités d'affaires pour l'ensemble des acteurs du secteur de la santé provenant des États Membres de l'OCI.

De même qu'il a servi de catalyseur pour nouer des relations d'affaire et de synergies commerciales, facilitant la conclusion de contrats significatifs et l'établissement de partenariats stratégiques entre les différents opérateurs économiques présents. Cette dynamique de networking a contribué au renforcement des relations commerciales intra-OCI dans le domaine de la santé et des services associés.

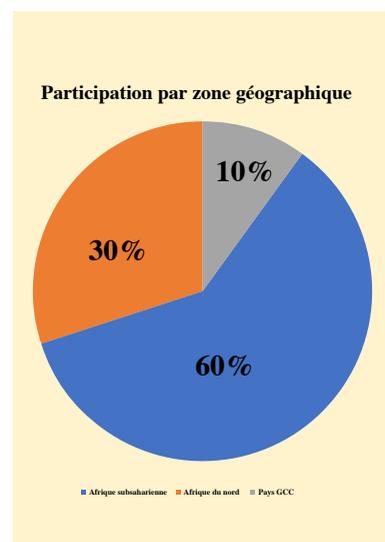
Le Salon s'est articulé autour des axes suivants :  
Cette 5ème édition du Salon de la



Santé des Etats Membres de l'OCI a enregistré la participation de 40 pays en tant qu'exposants et visiteurs des Etats Membres de l'OCI, soit 70% des pays de l'OCI. Ce chiffre dépasse largement l'objectif initial de 25 pays fixé comme indicateur clé de performance (KPI) pour la participation des pays membres.

Le Salon a également connu la participation des États non-Membres suivants : la Chine, la France et l'Espagne. Il convient de signaler que le CIDC et la BADEA ont sponsorisé la participation des Femmes cheffes d'entreprises en provenance du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Gambie, de la Guinée Conakry, de la Mauritanie, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

Le Salon a aussi enregistré la participation du Secrétaire Général de l'OCI et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (SMIIC).



### Cérémonie d'ouverture :

Le mardi 15 avril 2025, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale de la République du Sénégal, Dr Ibrahima Sy, a procédé à l'inauguration du Salon, en présence du représentant de Son Excellence le Secrétaire Général de l'OCI, de la Directrice générale du CIDC, de Leurs Excellences les Ambassadeurs du Royaume du Maroc et du Royaume d'Arabie Saoudite, ainsi que le corps diplomatique accrédité à Dakar.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre a mis en avant l'importance cruciale de la santé comme pilier du développement socio-économique, tout en soulignant que ce salon représente une opportunité exceptionnelle d'échanges scientifiques et d'exposition pour les professionnels de santé du Sénégal et des pays membres de l'OCI.

En accord avec la vision de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye-Président de la République du Sénégal et l'Agenda Sénégal 2050, ce Salon couplé à la 10ème édition du SISDAK 2025 a mis en exergue les priorités nationales telles que la couverture sanitaire universelle, la digitalisation du système de santé, le développement de l'industrie pharmaceutique locale et le renforcement de la protection sociale.

D'autres discours ont également été prononcés à cette occasion, notamment par :

- Mme Latifa El Bouabdellaoui, Directrice Générale du CIDC ;
- Son Excellence M. Hassan Naciri, Ambassadeur du Royaume du Maroc accrédité au Sénégal ;
- M. Abdunur Sekindi, représentant de Son Excellence le Secrétaire Général de l'OCI et Directeur général du Département des sciences et technologies de l'Organisation ;



- M. Justin Correa, Directeur Général du CICES.

Après la cérémonie d'ouverture, qui a connu une large couverture des médias locaux et internationaux, les personnalités ont visité les pavillons et stands des pays participants et ont pu s'arrêter sur les dernières nouveautés en matière de production pharmaceutique et de matériel médical dans les pays de l'OCI.

### Activités en marge :

Le CIDC a organisé, en marge de ce Salon, les activités suivantes :

- Forum de haut niveau sur l'investissement dans le secteur de la santé :

Ce Forum a été organisé en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX-S.A.) du Sénégal ainsi que le Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal (MSAS). Il s'est articulé autour de deux panels thématiques suivants :

- L'Accès aux marchés des produits pharmaceutiques en Afrique : Ce panel, dédié à l'enjeu majeur de l'accès aux marchés pharmaceutiques en Afrique, a été organisée en collaboration avec le Centre du Commerce international (ITC - Genève). Elle a donné lieu aux interventions suivantes :

## Panel 1 :

## Promotion et développement du secteur de la Santé dans les pays de l'OCI



Secteur de la santé  
dans les pays de l'OCI

Panelliste :  
Mme Latifa El Bouabdellaoui -  
Directrice Générale du Centre  
Islamique pour le Développement  
du Commerce (CIDC)

Accès aux médicaments  
par les pays africains

Panelliste :  
Mr Aser Minoungou - Directeur  
Exécutif de l'Association Africaine  
des Centrales d'achats de  
médicaments essentiels (ACAME)

Stratégies de l'OMS  
pour le développement  
du secteur de la santé en Afrique

Panelliste : la représentante  
du Bureau Régional de l'OMS  
pour l'Afrique

Stratégies du développement  
du secteur de la santé au Sénégal

Panelliste :  
M. Serigne Mbaye - Secrétaire  
Général du ministère de la Santé  
et de l'Action Sociale du Sénégal  
(MSAS)

Accès aux services  
de la santé en Afrique

Panelliste : Pr Raja Aghzadi



Dr. Mamoudou Bocar Sall,  
DGA du CIDC

M. Arno Bonnet,  
Consultant de l'ITC Genève

Dr. Ndèye Soukeye Thiam Nguerre,  
Directrice de la Distribution  
et du Marketing commercial  
du MSAS

Dr. Mouhamadou Sow,  
Directeur Général  
de Téranga Pharma S.A.

## Panel 2 :

## Opportunités d'investissements dans le secteur de la santé en Afrique



Présentation des initiatives  
pour la promotion des investissements  
publics en Afrique

Panelliste :  
la représentante du Bureau Régional  
de l'OMS pour l'Afrique

Programmes du CIDC  
pour la promotion des investissements  
du secteur privé dans le secteur  
de la santé

Mme Latifa El Bouabdellaoui  
Directrice Générale du Centre  
Islamique pour le Développement  
du Commerce (CIDC)

Opportunités d'investissement  
dans le secteur de la santé au Sénégal

Panelliste : M. Mamadou Lamine BA,  
conseiller spécial de DG de l'Agence  
Nationale chargée de la Promotion  
de l'Investissement et des Grands  
Travaux du Sénégal (APIX)

Financement des projets  
de santé au Sénégal

Panelliste : M. Alioune KEBE,  
Directeur du pôle entreprises - CBAO  
Sénégal (Groupe Attijariwafa Bank).  
(ACAME)

Financement des projets de la santé

Panelliste :  
M. Cedrick Montetcho, Directeur de  
Business Développement - Banque  
Arabe pour le Développement en  
Afrique (BADEA)



Dr. Mamoudou Bacar Sall,  
DGA du CIDC

M. Yasin Zulfikaroglu,  
Expert du SMIIC

M. Rafi-udin Shikoh,  
DG de DinarStandard

M. Dénéba Diouf,  
Directeur Associé de Halal Sénégal

Dr. Moussa Diallo,  
Directeur de l'Inspection  
pharmaceutique de la surveillance  
du Marché et des vigilances du  
Sénégal

M. Assane Bengue,  
Chef du programme d'évaluation de  
la conformité, Association sénégalaise  
de Normalisation (ASN)

- La Certification Halal des produits pharmaceutique et cosmétiques :

Ce panel, organisé en partenariat avec l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (SMIIC), l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) et Halal – Sénégal, a réuni des experts et professionnels de l'industrie pour échanger sur les enjeux et les opportunités liés à la certification Halal dans le secteur pharmaceutique et cosmétique.

D'autres conférences thématiques et sessions orales ont été également tenues en marge du Salon, portant notamment sur les sujets suivants :

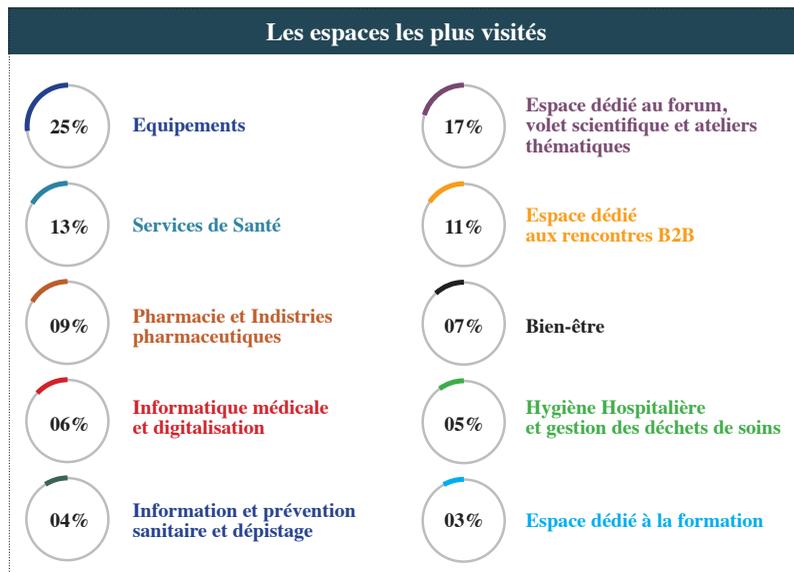
- Gestion des projets d'infrastructures sanitaires ;
- La digitalisation de la santé, l'intelligence artificielle, atouts de l'hôpital numérique et de la télémédecine pour l'équité dans l'accès aux soins Pharmacovigilance ;
- Le « one Health » et la « santé dans toutes les politiques » pour une transformation des politiques de santé et la prévention des maladies.

Des rencontres B2B ont également eu lieu entre les différents intervenants dans le secteur de la santé, du matériel médical et des produits pharmaceutiques.

Par ailleurs, des journées de dépistage et de prévention ont été organisées à l'initiative du MSAS en collaboration avec un collectif d'associations professionnelles et humanitaires et d'organismes opérant dans le secteur de la santé. Ces journées avaient pour objectifs de sensibiliser la population aux principaux enjeux sanitaires et aux moyens de prévention disponibles.

#### **Evaluation :**

L'espace d'exposition s'étendait sur une superficie nette de 4 600 m<sup>2</sup>, accueillant environ 150 entreprises et près de 12 000 profession-



**40**  
Pays de l'OCI

**1 200**  
Professionnels de santé  
et visiteurs

**4 600 m<sup>2</sup>**  
Surface d'exposition

nels de santé et visiteurs venus des États membres de l'OCI, en quête d'opportunités d'affaires et de partenariats.

Les échanges ont été riches et fructueux, avec l'organisation de huit panels scientifiques, plus de cent communications orales, ainsi que des expositions présentées par 150 entreprises, institutions et services. Les stands ont mis en lumière des technologies de pointe, des solutions numériques innovantes, des équipements médicaux de dernière génération, ainsi que le savoir-faire des pays membres de l'OCI.

Pendant cinq journées intenses, Dakar s'est transformée en un véritable carrefour d'excellence scientifique, d'innovation en santé et de

dialogue international. Placée sous le thème « La santé, vecteur de développement économique des pays de l'OCI », cette édition a réuni des experts de divers horizons venus partager leurs connaissances, leurs expériences et témoigner de leur engagement en faveur de la santé publique.

L'édition 2025 s'est également distinguée par son esprit de solidarité : plus de 10 000 consultations gratuites ont été offertes à la population dans plusieurs spécialités médicales, accompagnées de campagnes de dépistage, de sensibilisation et d'éducation sanitaire. Le village communautaire, nouveauté très appréciée, a brillamment illustré le rôle fondamental des acteurs de proximité dans le renforcement de la résilience des systèmes de santé.

#### **Cérémonie de clôture :**

Pour couronner cet événement exceptionnel, un dîner de gala a été organisé le 19 avril 2025, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé du Sénégal. Lors de cette soirée d'exception, le Ministre a présidé une cérémonie de remise de distinctions honorant les orga-



STANDS D'EXPOSITIONS



nisateurs et les sponsors dont le soutien a été déterminant pour le succès remarquable du Salon.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) s'est vu attribuer le prix

spécial du Salon, récompensant ainsi son engagement exemplaire et sa contribution significative à la réalisation de cette manifestation internationale de premier plan. A cette occasion, SE M. le Ministre de la Santé et de l'Action

sociale a exprimé sa profonde reconnaissance envers le Professeur Amadou Gallo DIOP, parrain de cette édition, dont l'engagement pour le développement des neurosciences en Afrique force l'admiration. Il a également

salué l'implication remarquable de tout le personnel de santé au Sénégal et a adressé également ses vifs remerciements au CIDC et au CICES et à tous les partenaires techniques et sponsors qui ont contribué au succès de cette édition. Le Salon s'achève, mais il ouvre de nouveaux horizons pour la coopération, l'investissement et la transformation des systèmes de santé dans les pays de l'OCI. Il constitue un tremplin vers une souveraineté sanitaire plus affirmée, une innovation renforcée et un engagement renouvelé pour le bien-être des populations de la Oumma Islamique.

Un sondage d'opinion auprès des participants a permis de dégager un sentiment général de satisfaction, quant à l'organisation du Salon et à la mise à disposition de toutes les commodités par les organisateurs.

Les participants ont fortement apprécié la tenue en marge de ce salon des séminaires thématiques liés au Secteur de la santé et des rencontres B2B pour nouer des





relations d'affaires, de coopération et de partenariat entre les États Membres de l'OCI.

#### Réunions en marge du Salon :

- La Directrice Générale du CIDC a signé la convention de partenariat pour l'organisation du Forum de l'Investissement de l'OCI en Afrique, prévu du 2 au 4 décembre 2025 à Bamako, avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République du Mali, qui a été représenté par SE Mr Boubacar Biro Diallo, Ambassadeur de la République du Mali accrédité en République du Sénégal.

- La Directrice Générale du Centre a tenu une réunion de travail avec les Femmes Entrepreneures & Cheffes d'entreprises des pays participants (Sénégal, Bénin, Tchad, Cameroun, Mauritanie, Niger, Guinée, Togo, Mali,

Gambie), principalement actives dans le secteur des cosmétiques et dont la participation a été sponsorisée par le Centre. Lors de cette rencontre, la DG a réaffirmé l'engagement du Centre à faciliter leur participation à de futures activités et à les accompagner dans les processus de certification, de promotion et de commercialisation de leurs produits. De leur côté, les Femmes Entrepreneures & Cheffes d'entreprises ont exprimé leur gratitude envers le Centre pour les dispositions prises afin de faciliter leur participation et pour sa volonté de les soutenir à l'international, contribuant ainsi à l'accès de leurs produits aux marchés des pays de l'OCI.

- La Directrice Générale du CIDC a fait l'objet d'une invitation pour participer au lancement

de la campagne de la Mangue au Sénégal le 16 avril 2025 où elle a indiqué la disponibilité du Centre à accompagner les producteurs et exportateurs de la mangue sénégalaise à accéder aux marchés des pays de l'OCI en marchant du Maroc via l'accès à la plateforme digitale d'ephyto et à la participation au programme de formation sur la certification des produits agroalimentaires et au salon de l'agro-industrie.

- La Directrice Générale a aussi rencontré le 16 avril 2025, Mme Marie Rose Faye, Directrice Générale de l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADPME) du Sénégal. A cette occasion, elles ont discuté des voies et moyens pour renforcer la coopération des PME des pays et de l'OCI et programmer l'organisation du Forum de la PME Africaine au Sénégal en 2026. ■

## Atelier virtuel sur l'élaboration d'une stratégie de marketing pertinente pour la destination Sénégal, 6-7 mai 2025

Dans le cadre de la désignation de Dakar comme ville touristique de l'OCI pour l'année 2025, le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), en collaboration avec l'Agence sénégalaise de promotion du tourisme, ont organisé un atelier virtuel les 6 et 7 mai 2025. Cet atelier avait pour objectif d'élaborer une stratégie de marketing efficace pour promouvoir la destination Sénégal.

L'événement visait à appuyer la politique touristique du Sénégal et a rassemblé plus de 80 participants, parmi lesquels des responsables gouvernementaux, des décideurs, des acteurs du secteur privé touristique, ainsi que des représentants et experts venus de l'ONU Tourisme, de l'Ouzbékistan, de la Turquie, de l'Ouganda et de la Malaisie.

Au cours de cet atelier, les participants ont été sensibilisés au rôle de l'ONU Tourisme dans le dévelop-



pement du secteur en Afrique, aux meilleures pratiques en matière de stratégies de marketing touristique, à l'état actuel du secteur au Sénégal ainsi qu'aux politiques publiques en vigueur. L'expérience de la ville de Khiva, désignée ville touristique de l'OCI en 2024, a également été présentée, de même que les bonnes pratiques adoptées par d'autres pays membres de l'OCI.

En clôture, les participants ont exprimé leur gratitude envers les organisateurs pour cette initiative enrichissante. Ils ont également souligné la nécessité d'un appui renforcé, notamment en matière d'investissement et de formation, avec une attention particulière accordée au tourisme familial, au tourisme gastronomique et à l'éco-tourisme. ■

## Webinaire sur le renforcement des efforts pour faciliter le transport dans les pays enclavés Membres de l'OCI, 29-30 avril 2025

Le CIDC et le SESRIC ont organisé du 29 au 30 Avril 2025, un Webinaire sur « le Renforcement des efforts pour faciliter le transport dans les pays enclavés Membres de l'OCI ». L'objectif de cette formation est de sensibiliser ces pays à l'importance de renforcer la coopération régionale ainsi que les infrastruc-

tures de transport routier, en vue de faciliter les échanges commerciaux et de promouvoir le développement durable et inclusif.

La réunion a rassemblé 87 participants des pays membres de l'OCI (Uganda, Maroc, Afghanistan, Libye, Guyane, Jordanie, Côte

d'Ivoire, Irak, Iran, Qatar, Cameroun, Pakistan, Egypte, Togo, Niger, Tunisie, Türkiye, Azerbaïdjan, Nigeria, Burkina Faso, Gambie, Guinée-Bissau, Palestine, Somalie, Bangladesh, Oman, Arabie Saoudite), en plus des représentants de Ministère du Commerce de la Türkiye, du SESRIC et du CIDC.



A cette occasion, Dr. Mamoudou Bocar SALL, Directeur Général Adjoint du CIDC et Dr. Atilla KARAMAN, Directeur du département de la formation et de la coopération technique du SESRIC ont mis en avant l'importance d'améliorer les infrastruc-

tures de transport, de simplifier les procédures administratives et de renforcer la coopération entre les pays enclavés et les pays voisins, en vue de favoriser un meilleur positionnement de ces pays sur les marchés régionaux et internationaux.

Lors des échanges, les discussions ont porté sur les défis et obstacles liés au transport dans les pays enclavés et le représentant du CIDC a fait une présentation sur l'impact de la digitalisation sur la facilitation du transport et le commerce dans les pays de l'OCI. ■

## 14<sup>ème</sup> Réunion annuelle sur l'Investissement à Abu Dhabi (AIM 2025)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CIDC A PRIS PART À LA 14<sup>ÈME</sup> RÉUNION ANNUELLE DE L'INVESTISSEMENT (AIM2025) ORGANISÉE DU 7 AU 9 AVRIL 2025 À ABU DHABI, SOUS LE THÈME : « LA FEUILLE DE ROUTE DU FUTUR DE L'INVESTISSEMENT MONDIAL ».

L'objectif de cette réunion était d'échanger les expériences réussies en matière d'investissement et d'intégration régionale et la mise en valeur des PME et de développer des projets d'investissements intra et interrégionaux.

Lors de son discours d'ouverture, S.E. Dr. Thani Bin Ahmed Al Zeyoudi, Ministre d'Etat, Ministre du Commerce Extérieur et Président de l'AIM a mis l'accent sur la

disponibilité de l'Etat des Emirats à coopérer avec tous les pays de Monde en matière de Commerce et d'Investissement. Il a également mis l'accent sur l'importance de développer la coopération dans le domaine de l'industrie, la technologie, l'innovation dans l'investissement, gage d'une libéralisation des secteurs économiques nationaux. Il s'en est suivi des panels sur des sujets d'actualité à savoir : les investissements directs étrangers

(IDE), le commerce extérieur, la productivité et la digitalisation, les villes du futur, l'économie numérique, le financement du futur, le concours et l'exposition des start up et l'entrepreneuriat en plus de la distribution des prix de meilleures API.

A cette occasion, la Directrice Générale du CIDC a participé comme speaker au Panel sur la Mondialisation du futur : Equi-

librer les dynamiques locales et mondiales et l'impact des IDE sur le Commerce Mondial où elle a mis l'accent sur les incertitudes de l'économie mondiale, le dérèglement des chaînes de valeur mondiale, les conflits géopolitiques dans la réduction du commerce international et la baisse des investissements entre les régions. Elle a également mis en exergue l'importance de l'intégration régionale et de l'innovation des pays avec l'aide de l'économie numérique pour promouvoir les flux du commerce et des investissements intra et interrégionaux.

En outre, Mme la Directrice Générale a participé comme speaker au Panel sur le développement des stratégies régionales d'investissements au profit des investisseurs. A cette occasion, elle a partagé l'expérience du CIDC en matière de promotion des investissements nationaux et régionaux à travers les ICDT Invest Days et les forums régionaux ainsi que dans la diffusion des profils pays et la mise en relation des investisseurs via la plateforme électronique du Centre.

En marge de l'AIM 2025, Mme la Directrice Générale a rencontré Mme Nan Li Collins, Directrice de la Division de l'Investissement et de l'Entreprise de la CNUCED. Lors de leurs échanges, elles ont mis en exergue la qualité des relations bilatérales entre les deux institutions dans le domaine des investissements et convenu de la participation de la CNUCED au Forum de l'Investissement de l'OCI en Afrique à Bamako du 2 au 4 décembre 2025. Les deux parties ont aussi convenu de la participation du CIDC au Forum Mondial de l'Investissement prévu au Vietnam en octobre 2025. Pour finir, la CNUCED s'est engagé à accompagner les API de l'OCI dans la mise en œuvre des accords bilatéraux et



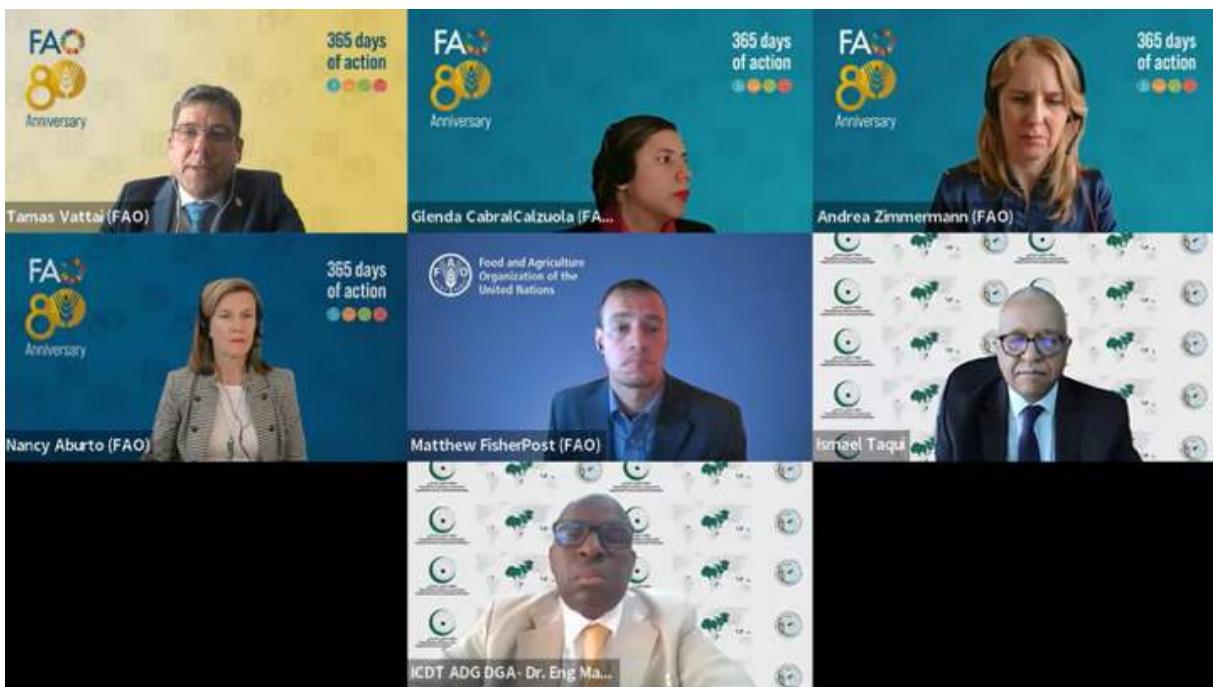
régionaux de l'investissements et dans l'élaboration des profils pays.

Par ailleurs, le CIDC et le Forum Economique Mondial ont organisé le 8 avril un petit-déjeuner débat sur l'accord de facilitation des investissements de l'OMC qui a réuni plus de 40 représentants des Ministères des Investissements et des APIs de l'OCI ainsi que ceux des organisations et cabinets d'experts internationaux. A cette

occasion, la Directrice Générale du CIDC a rassuré les participants de la disponibilité du CIDC à renforcer les capacités des APIs dans la mise en œuvre de l'accord.

Mme la Directrice Générale a également tenu une réunion bilatérale avec une ONG britannique opérant dans le domaine de la sécurité alimentaire pour examiner les pistes de collaboration avec le Centre. ■

# Webinaire régional sur la présentation de l'édition 2024 du rapport sur la situation des marchés des produits agricoles pour les pays du Groupe Arabe de l'OCI, 8 mai 2025



Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a organisé, en collaboration avec le Bureau de la FAO pour la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (RNE), un Webinaire régional le jeudi 8 mai 2025. Cette rencontre a été consacrée à la présentation du rapport de la FAO sur la situation des marchés internationaux.

A cette occasion, le Centre a présenté les grandes lignes de la réglementation du commerce des produits alimentaires dans les Pays arabes Membres de l'OCI et l'accent

a été mis sur le rôle du commerce dans l'approvisionnement de la région ainsi que les moyens de rendre les chaînes de valeur plus résilientes aux chocs commerciaux.

Cette rencontre a réuni les représentants des Ministères en charge du Commerce, de l'Investissement et de l'Agriculture, ainsi que ceux des Chambres de Commerce, d'Industrie, des Services et d'Agriculture et des Agences de promotion du Commerce et de l'investissement des Pays arabes Membres de l'OCI. ■



## La promotion du commerce et de l'investissement à l'honneur lors de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration du CIDC



Le CIDC a organisé la 42<sup>ème</sup> session de son Conseil d'Administration du CIDC avec la participation des États Membres à savoir le Royaume d'Arabie Saoudite, la République Populaire du Bangladesh, la République du Cameroun, l'État du Koweït, le Royaume du Maroc, la Malaisie, la République du Mali, la République d'Ouganda et la République de Türkiye.

Dans son discours, la Directrice Générale du CIDC a mentionné que la valeur des échanges commerciaux est passée de 205 milliards de dollars en 2014 à 1.004 milliards de dollars en 2024, réalisant un taux de croissance d'environ 80%, notant que ce volume représente 20,4%

---

**L'IMPORTANCE DE REDOUBLER  
LES EFFORTS COLLECTIFS POUR ATTEINDRE  
L'OBJECTIF AMBITIEUX DE 25% D'ÉCHANGES  
COMMERCIAUX INTRA-OCI D'ICI LA FIN DE 2025,  
FIXÉ PAR LE PROGRAMME D'ACTION OCI.**

---

du total des échanges Intra-OCI. Elle a également indiqué que 30 États membres ont réussi à dépasser 25% du Commerce Intra-OCI, ce qui incite fortement à continuer les efforts et à renforcer la diversification et le développement des échanges commerciaux entre les États membres.

De son côté, M Jakhongir Khasanov, représentant du Secrétariat général de l'OCI, a souligné l'importance de redoubler les efforts collectifs pour atteindre l'objectif ambitieux de 25% d'échanges commerciaux intra-OCI d'ici la fin de 2025, fixé par le Programme d'action décennal de l'OCI. Il a aussi mis en lumière le rôle essentiel du CIDC dans l'accompagnement de cette dynamique, relevant que les échanges à ce sujet sont cruciaux pour définir les contributions futures de l'Organisation face aux enjeux émergents du commerce mondial.

M. Mohamed Maoukil, chef du département des relations commerciales avec les Pays Arabes et Africains au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Royaume du Maroc, a de son côté mis en exergue le besoin de renforcer la coopération et de travailler ensemble pour faire face aux défis liés aux tensions commerciales et conflits géopolitiques dans le Monde. A cet égard, il a indiqué que depuis 2023, le Maroc fait partie des pays qui contribuent de manière effective au développement du commerce Intra-OCI.

Suite aux discussions et délibérations, les Membres du Conseil ont salué les efforts déployés par Madame la Directrice Générale du CIDC et son équipe pour leur dévouement dans l'amélioration de la qualité des services offerts par le Centre et la réalisation des objectifs qui leur sont assignés. ■



**DOSSIER**

**PRODUITS  
STRATÉGIQUES  
ET SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE**



# Le renforcement des systèmes agricoles résilients dans les Pays de l'OCI :

LE MONDE CONNAÎT UNE ÉVOLUTION RAPIDE, OÙ LES TENSIONS GÉOPOLITIQUES, LES PERTURBATIONS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ET LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES REDÉFINISSENT LES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES. LES PRODUITS STRATÉGIQUES CONSTITUENT DÉSORMAIS LES PILIERS DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA RÉSILIENCE. QUE CE SOIT LES ALIMENTS DE BASE, LES MÉDICAMENTS ESSENTIELS, LES SOURCES D'ÉNERGIE OU LES TECHNOLOGIES CRITIQUES, CES PRODUITS OCCUPENT UNE PLACE CENTRALE DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT, DE SÉCURITÉ ET DE STABILITÉ.

Pour les pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui rassemblent plus de 1,9 milliard de personnes sur quatre continents, le potentiel d'intégration de ces secteurs stratégiques est immense. Les complémentarités sont nombreuses : ressources naturelles abondantes, filières agricoles diversifiées, jeunesse dynamique et fortes ambitions industrielles.

Néanmoins, derrière ces atouts, les échanges intra-OCI dans ces secteurs restent modestes et les investissements transfrontaliers commencent à peine à se concrétiser. Face à une dépendance excessive aux importations en provenance de pays extérieurs à l'OCI, il devient nécessaire de repenser les chaînes de valeur et de concentrer les investissements sur les produits stratégiques appelés à façonner l'avenir des nations.

Dans cet article, nous visons ainsi à fournir une vue d'ensemble transversale des dynamiques du commerce et de l'investissement relatives aux produits stratégiques dans la zone de l'OCI, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur agricole. Car en effet, le commerce des produits agricoles représente plus de 20% du commerce Intra-OCI soit 200 milliards USD en 2024.

En effet, les produits stratégiques sont ceux dont la production, la transformation et la disponibilité ont un impact direct sur la souveraineté économique, la stabilité sociale et la résilience aux crises. Si ce concept couvre de nombreux secteurs à savoir l'énergie, les mines, la santé et la technologie, l'agriculture occupe une place particulière dans les pays membres de l'OCI.

Avec une population jeune en croissance rapide et une urbanisation accélérée, la demande alimentaire dans la région de l'OCI devrait augmenter de plus de 70 % d'ici 2035.




---

## « LES PRODUITS STRATÉGIQUES ONT UN IMPACT DIRECT SUR LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE, LA STABILITÉ SOCIALE ET LA RÉSILIENCE AUX CRISES »

---

Cependant, de nombreux pays de l'OCI restent fortement dépendants des importations agricoles, en particulier pour les céréales, le lait, le sucre, les oléagineux et les produits transformés.

Dans ce cadre, les produits agricoles stratégiques se répartissent en plusieurs catégories. Tout d'abord, les cultures vivrières de base telles que le blé, le riz, le maïs, le manioc et le sorgho sont essentielles pour assurer la sécurité alimentaire. Suivent ensuite les produits à haute valeur ajoutée tels que le sucre, le lait, les dattes, les noix, les huiles végétales et les agrumes, qui offrent un potentiel économique important. Parallèlement, les intrants essentiels tels que les semences, les engrais, les produits

phytosanitaires et les équipements agricoles sont indispensables pour soutenir la production agricole.

Un autre aspect clé est celui des produits certifiés halal et organiques, dont la demande croissante sur le marché mondial constitue un levier pour les exportations.

Le caractère stratégique de ces produits s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, ils jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire en garantissant l'approvisionnement des populations. D'autre part, leur potentiel d'exportation, notamment vers les marchés islamiques et mondiaux, ouvre des perspectives commerciales considérables. Par ailleurs, ces produits ont la capacité de générer des emplois locaux, notamment



dans les zones rurales, et contribuent ainsi à la réduction de la pauvreté. Finalement, leur intégration dans des systèmes agricoles durables permet de renforcer la résilience climatique, un élément essentiel face aux défis environnementaux actuels.

Investir dans les produits agricoles stratégiques ne relève donc pas uniquement du développement ; c'est un impératif économique, social et géopolitique pour les pays membres de l'OCI. Cela implique la structuration de filières intégrées, allant

de la production à la distribution, en passant par la transformation, la certification, l'entreposage et la commercialisation.

La région de l'OCI regroupe des économies agricoles complémentaires, allant des puissances exportatrices comme le Kazakhstan et la Turquie, aux pôles technologiques tels que le Maroc et les Emirats Arabes Unis en passant par des géants démographiques en transition comme l'Indonésie et le Nigeria. Ce potentiel, encore largement inexploité, consti-

tue un terrain fertile pour la mise en œuvre d'une stratégie commune de souveraineté alimentaire.

**Une production concentrée, mais insuffisamment valorisée**

La Türkiye, l'Indonésie et le Pakistan se distinguent comme les principaux producteurs agricoles de la région de l'OCI, avec une production annuelle dépassant respectivement 95 milliards, 87 milliards et 72 milliards de dollars. Cette performance s'explique notamment par des conditions édapho-climatiques favorables et une main-d'œuvre abondante et qualifiée.

Cependant, malgré cette capacité de production, les exportations agricoles demeurent limitées, en raison de défis liés à la transformation, à la certification, à l'accès aux marchés et à la logistique. Le Pakistan, par exemple, n'exporte qu'une fraction de sa production, tandis que le Nigeria dispose d'un potentiel agricole encore largement inexploité.

**Dépendance chronique aux importations**

L'Arabie Saoudite, comme les autres pays du Golfe, illustre la forte dépendance aux importations agricoles. Avec plus de 25 milliards de dollars d'importations annuelles, le Royaume investit pourtant massivement dans des projets de souveraineté alimentaire (fermes verticales, acquisition de terres à l'étranger, partenariats agro-industriels). Le Nigeria, malgré son important potentiel en terres arables et en eau, importe encore pour 20 milliards de dollars de produits alimentaires, témoignant de la faible valorisation des filières agricoles locales.

**Les échanges commerciaux intra-OCI demeurent restreints**

Le commerce agricole entre les Pays de l'OCI représente une partie non négligeable du commerce total, soit

Pays	Profil agricole	Atouts	Défis
<b>Turquie</b>	Principal producteur agricole de l'OCI	Diversité des cultures (blé, fruits, légumes), important exportateur vers l'UE et la région MENA, infrastructures solides	Vulnérabilité climatique, dépendance aux engrais importés
<b>Indonésie</b>	Géant agricole tropical	Production massive de riz, huile de palme, café, thé. Grand marché intérieur	Pression foncière, déforestation, faible mécanisation
<b>Pakistan</b>	Acteur agricole clé en Asie du Sud	Riz, blé, coton, canne à sucre. Main-d'œuvre rurale abondante. Exportations vers le Golfe	Irrigation inefficace, insécurité alimentaire croissante
<b>Nigéria</b>	Potentiel élevé mais sous-exploité	Terres arables abondantes, importante population rurale	Rendements faibles, dépendance aux importations, problèmes de sécurité
<b>Kazakhstan</b>	Puissance céréalière eurasiatique	Grand producteur et exportateur de blé, conditions climatiques favorables à grande échelle	Goulots logistiques, volatilité climatique
<b>Maroc</b>	Modèle de diversification durable	Agrumes, olives, fruits rouges. Modernisation (Plan Maroc Vert, Génération Green), forte orientation exportatrice	Stress hydrique, dépendance aux précipitations, vulnérabilité des petits exploitants
<b>Égypte</b>	Agriculture fondée sur la vallée du Nil	Légumes, riz, coton, sucre. Expertise avancée en irrigation	Dépendance à l'eau du Nil, pression démographique, morcellement des terres
<b>Iran</b>	Agriculture diversifiée	Blé, pistaches, fruits secs. Expertise technique, diversité agro-climatique	Sanctions économiques, pénurie d'eau, équipements obsolètes
<b>Malaisie</b>	Agriculture industrielle tournée vers l'exportation	Huile de palme, caoutchouc, fruits tropicaux. Chaînes de valeur bien structurées	Dépendance à la monoculture, préoccupations environnementales
<b>Bangladesh</b>	Agriculture intensive sur terres limitées	Riz, légumes, poissons d'eau douce. Résilience dans les zones humides	Rareté des terres, vulnérabilité aux inondations

20%. Les produits agricoles sont encore principalement exportés vers des marchés extérieurs à l'OCI, notamment l'Union européenne, la Chine et les États-Unis. Cette réalité révèle un manque d'intégration régionale et une absence de normes communes, notamment dans les domaines phytosanitaires, douanier et logistique.

Efforts nationaux pour renforcer la sécurité alimentaire au sein de l'OCI. Après avoir mis en lumière l'importance stratégique du commerce des produits agricoles et dressé un panorama des principales puissances agricoles, il est essentiel d'examiner les mesures concrètes mises en œuvre par les pays membres pour relever ces défis. Il apparaît que plusieurs pays de l'OCI ont lancé des stratégies ambitieuses et ciblées visant à renforcer leur souveraineté alimentaire, moderniser leur agriculture, diversifier leurs sources d'approvisionnement et promouvoir l'innovation dans le secteur agroalimentaire.



Après avoir souligné l'importance stratégique du commerce des produits agricoles et présenté un aperçu des principales puissances agricoles, il est essentiel d'examiner les mesures concrètes mises en œuvre par les pays membres pour relever ces défis. Il apparaît

que plusieurs pays de l'OCI ont lancé des stratégies ambitieuses et ciblées visant à renforcer leur souveraineté alimentaire, moderniser leur agriculture, diversifier leurs sources d'approvisionnement et promouvoir l'innovation agroalimentaire.



Le Qatar qui a de son côté développé une stratégie en faveur de la souveraineté alimentaire depuis le début des années 2000, a adopté en 2018 une stratégie nationale visant à renforcer la production locale, sécuriser les routes commerciales, constituer des stocks stratégiques et optimiser les circuits de distribution. À la fin de 2023, le pays était déjà autosuffisant à 100 % en volaille fraîche, à 70 % en dattes, à 75 % en poisson et à 46 % pour cinq légumes de base. Une nouvelle stratégie pour 2024 met désormais l'accent sur la durabilité, la technologie et l'innovation agricole.

En tant que fournisseur majeur de blé et de farine pour de nombreux États membres de l'OCI, le Kazakhstan joue un rôle central dans la sécurité alimentaire régionale. Classé parmi les dix plus grands exportateurs mondiaux de blé, avec près de 9 millions de tonnes exportées chaque année, il est également à l'origine de la création de l'IOFS (Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire), renforçant ainsi son leadership dans ce domaine.

Le Royaume d'Arabie Saoudite a massivement investi dans les technologies agricoles, les projets de dessalement et les serres intelligentes. En septembre 2023, il a annoncé avoir atteint une autosuffisance totale en dattes, produits laitiers frais et œufs de consommation. D'autres secteurs clés (pommes de terre, poisson, viande rouge, tomates, carottes, etc.) ont également enregistré une production supérieure à la demande locale. Le Fonds de développement agricole a débloqué 400 millions de dollars pour soutenir les petites exploitations. Par ailleurs, deux filiales du fonds souverain (PIF) ont lancé une coentreprise avec le géant brésilien BRF afin de renforcer la production de viande halal, et ont acquis 10,7 % du capital du groupe.

Classée 41ème dans l'indice mondial de la sécurité alimentaire, la Malaisie s'est engagée à promouvoir une agriculture durable fondée sur l'agroécologie, la production biologique et des réglementations strictes en matière de qualité et de sécurité alimentaires. La Politique nationale agroalimentaire 2.0 (2021-2030), dotée d'un budget

de 700 millions de dollars, vise à développer un secteur agroalimentaire compétitif, résilient et technologiquement avancé.

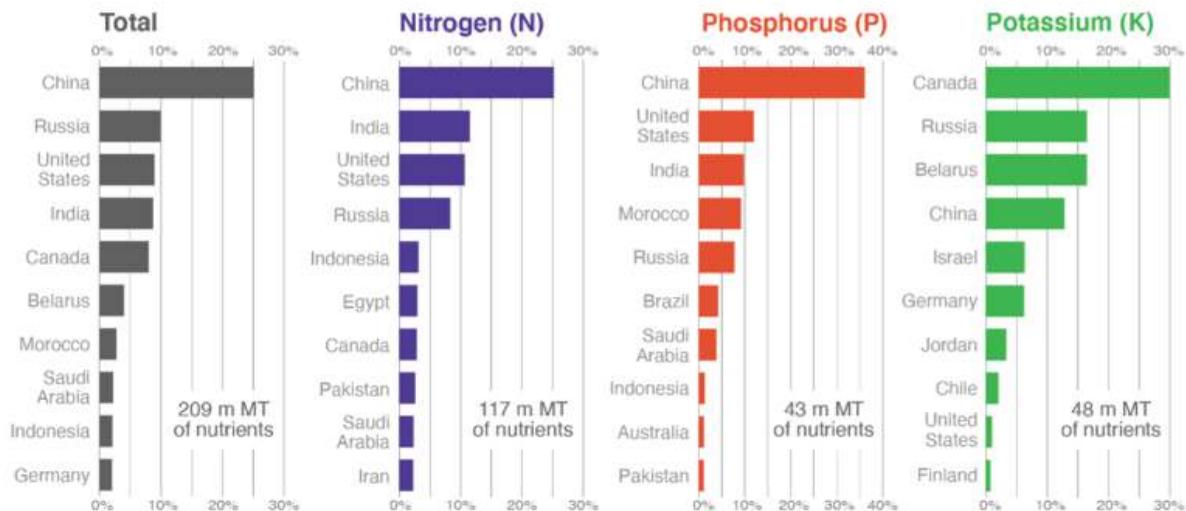
### **Comment les pays producteurs d'engrais de l'OCI peuvent assurer leur souveraineté alimentaire et économique**

Les pays producteurs d'engrais tels que le Maroc, l'Égypte, la Jordanie, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et l'Indonésie jouent un rôle stratégique dans la création de chaînes de valeur agricoles durables au sein de l'OCI. En produisant les engrais nécessaires à l'agriculture, ces pays renforcent la compétitivité des systèmes agricoles de l'Organisation et contribuent activement à la sécurité alimentaire régionale.

Le Maroc, fort de ses importantes réserves de phosphate, s'impose comme l'un des principaux producteurs mondiaux d'engrais. Cette position stratégique lui confère un rôle essentiel dans l'approvisionnement en engrais à des coûts compétitifs. Au-delà de la fourniture, cette dynamique constitue une opportunité majeure pour favoriser l'intégration régionale, en structurant des chaînes de valeur agricoles performantes, où chaque étape – de la production d'engrais jusqu'à la récolte – est pensée pour renforcer la sécurité alimentaire collective.

L'Égypte et la Jordanie tirent également parti de leurs solides capacités industrielles pour se positionner comme producteurs d'engrais à base de potasse et d'autres nutriments essentiels. Ce renforcement des partenariats contribue à la mise en place de réseaux agricoles résilients au sein de l'OCI, dans lesquels les engrais locaux sont utilisés de manière stratégique pour améliorer les rendements agricoles.





Source: IFASTAT, 2017-2019 average

L'Arabie Saoudite et le Pakistan produisent, de leur côté, des engrais azotés, indispensables à de nombreuses cultures céréalières et industrielles. Leur capacité à produire ces engrais à grande échelle, grâce à des ressources énergétiques abondantes, favorise l'autosuffisance alimentaire au sein de l'OCI et réduit la dépendance aux importations. Le Pakistan, grand producteur de riz, de blé et de canne à sucre, peut ainsi tirer parti de cette production locale pour renforcer sa propre sécurité alimentaire et soutenir les autres pays membres de l'Organisation.



En somme, la production locale d'engrais par ces pays membres instaure une dynamique de coopération stratégique au sein de l'OCI, où chaque nation joue un rôle complémentaire dans la construction de chaînes de valeur agricoles interconnectées. Cette collaboration renforce la résilience des systèmes agricoles face aux crises économiques et climatiques mondiales. En conjuguant leurs ressources et leurs compétences, les pays de l'OCI peuvent ainsi bâtir des réseaux agricoles solides, au service

non seulement de la sécurité alimentaire, mais aussi de la compétitivité économique de leurs Pays Membres à l'échelle mondiale. En conclusion, pour exploiter pleinement le potentiel de ces produits stratégiques, il est impératif que les pays membres de l'OCI adoptent une approche collective renforcée. La mutualisation des efforts, le partage des expertises, une certification commune mutuellement reconnaissable ainsi que des investissements conjoints dans les secteurs clés - en particulier la production d'engrais et le développement des infrastructures agricoles - sont

essentiels pour bâtir un avenir durable et compétitif. L'action collective au sein de l'OCI peut véritablement transformer ces défis en opportunités, ouvrant ainsi la voie à une sécurité alimentaire partagée, à une souveraineté économique renforcée et à un développement agricole respectueux de l'environnement. Le moment est venu de créer de solides synergies régionales, de renforcer la coopération entre les nations et de construire ensemble un avenir où l'agriculture, moteur de croissance et de prospérité, sera à la fois résiliente et durable. ■

# M<sup>me</sup> Candide LEGUEDE

PRÉSIDENTE DES FÉDÉRATIONS DES FEMMES ENTREPRENEURES  
ET FEMMES D'AFFAIRES DE LA CEDEAO & DU TOGO

**❶ En tant que Présidente des Fédérations des Femmes Entrepreneures et Femmes d'Affaires de la CEDEAO et du Togo, pouvez-vous nous parler de votre Fédération et de son rôle dans le développement de l'Entrepreneuriat féminin en Afrique ?**

Je vous remercie pour l'opportunité que vous nous donnez de nous exprimer dans le Magazine TIJARIS. La Fédération des Femmes Entrepreneures et Femmes d'Affaires de la CEDEAO et du Togo (FEFA CEDEAO), que j'ai l'honneur de présider représente un réseau dynamique de femmes entrepreneurs, leaders engagées dans la transformation économique de l'Afrique en général, et de l'Afrique de l'Ouest en particulier. La FEFA CEDEAO/TOGO est une plateforme de dialogue et d'action pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin afin de lui permettre de contribuer à la réalisation des objectifs d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest en particulier à travers la mise en place d'une politique d'accompagnement et de plaidoyer pour l'amélioration et le renforcement des compétences et des capacités des Femmes entrepreneurs et Femmes d'affaires, et la promotion d'un environnement des affaires propice aux Femmes d'Affaires de la CEDEAO.

**❷ Quelles sont vos actions phares pour cette année et les défis à relever selon vous ?**

Nos actions phares pour cette année s'articulent autour de trois axes principaux :

- La digitalisation des entreprises : Renforcer les capacités à travers des programmes de formation axés en priorité sur la digitalisation des entreprises dirigées par des femmes, incluant des modules pratiques sur le marketing digital, la gestion financière numérique, la communication en ligne, l'e-commerce, la levée de fonds via les plateformes digitales, ainsi que l'utilisation d'outils numériques pour accéder aux marchés d'exportation ;

- L'accès aux marchés régionaux : Accompagner les membres dans la structuration et la mise à niveau de leurs entreprises afin de tirer pleinement parti des opportunités offertes par la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF). Dans cette dynamique, la FEFA CEDEAO a lancé le programme Women Export Readiness, un dispositif d'accompagnement spécifique visant à renforcer les capacités des femmes entrepreneurs en matière d'exportation, à travers la formation, le coaching, la mise en conformité aux normes, et la facilitation de leur accès aux marchés africains et internationaux ;

- La levée de fonds : L'une de nos priorités stratégiques est de faciliter l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs, en particulier celles issues des secteurs à fort potentiel de croissance mais souvent sous-financés. À cet effet, la FEFA CEDEAO a signé une convention de partenariat avec la Bank of Africa du Maroc, dans le cadre d'une expérience pilote Banque-Incubateur, qui vise à rapprocher les femmes entrepreneurs du système bancaire à travers des parcours structurés de renforcement de capacités, de coaching financier, de formalisation et de préparation au crédit. Cette initiative novatrice permet de réduire les risques pour les banques tout en augmentant les chances de bancarisation et d'obtention de financement pour les entrepreneurs accompagnées.

**❸ Nous avons appris que vous êtes aussi la Coordinatrice Nationale d'INNOV'UP Togo, 1er Incubateur de startups dans le pays. Pouvez-vous nous en dire plus et nous éclairer sur son rôle dans le développement de l'Entrepreneuriat des Femmes et des Jeunes au Togo ?**

En qualité de Présidente Fondatrice, j'assume aussi la Coordination Nationale de «INNOV'UP» le Centre Entrepreneurial des Femmes d'Affaires du Togo, le



tout premier incubateur d'entreprises féminines au Togo. Le rôle de l'incubateur est de détecter, accompagner et faire émerger des projets entrepreneuriaux à fort potentiel de croissance et de génération d'emplois. Il s'agit d'incuber et de faire le suivi personnalisé des entreprises féminines à tous les niveaux (de l'idée jusqu'à la création de l'entreprise et de son développement entre autres, l'accompagnement à la structuration des modèles économiques viables, l'élaboration des plans d'affaires, la formation, le mentorat, le réseautage et la levée

de fonds). Des campagnes de sensibilisation dans les milieux scolaires et universitaires, pour éveiller l'esprit entrepreneurial chez les jeunes, des concours d'innovation et des hackathons, qui permettent à ces publics cibles d'exprimer leur potentiel et d'avoir une première expérience entrepreneuriale structurée sont également à l'ordre du jour de nos programmes.

❷ Selon vous, quels sont les domaines de coopérations à renforcer entre votre Fédération et les institutions de l'OCI et plus

particulièrement la CIDC ?

Plusieurs domaines de coopération méritent d'être renforcés pour accélérer la coopération entre la FEFA CEDEAO/TOGO et l'OCI et plus particulièrement la CIDC :

- Accès aux marchés et à l'exportation ;
- Financement et investissement ;
- Renforcement des capacités ;
- Plateformes d'échanges et de réseautage ;
- Plaidoyer commun pour l'autonomisation économique des femmes. ■



Par Pr. El Hassane HZAINÉ

## Exploiter le potentiel du commerce intra-OCI : Orientations stratégiques pour renforcer l'intégration dans le cadre du plan d'action 2025-2035

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE AU SEIN DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI) EST UN OBJECTIF DE LONGUE DATE. ELLE VISE À RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES ÉTATS MEMBRES ET À STIMULER LE DÉVELOPPEMENT MUTUEL.

Elle vise à renforcer la solidarité entre les États membres et à stimuler le développement mutuel. En effet, le système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI (TPS OCI), qui date de 1984, est au cœur de cette ambition. À l'aube de son prochain plan d'action décennal (2025-2035), l'OCI doit examiner les progrès accomplis, les défis persistants et les enseignements tirés des précédents efforts d'intégration afin d'orienter les stratégies à venir.

### Évolution cible du commerce intra-OCI :

Entre 2005 et 2015, le premier plan décennal, adopté par le sommet de Makkah Al Mukaramah en 2005, visait à presque doubler la part du commerce intra-OCI, de 11 % à environ 20 %. L'objectif a été partiellement atteint, reflétant les efforts d'intégration régionale, mais également les limites structurelles et géopolitiques qui entravent la poursuite de la coopération.

Le deuxième plan (2016-2025), adopté lors du sommet de l'OCI tenu à Istanbul en 2016, ambitionnait de porter cette part à 25 %. À l'approche de son terme, les avancées demeurent modestes et l'objectif n'a été atteint que partiellement. Le troisième plan (2025-2035), actuellement en cours d'adoption, envisagerait de fixer une nouvelle cible à hauteur de 30 %. La réalisation de cet objectif dépendra du renforcement de la volonté politique, de l'amélioration des infras-

Periode	Plan décennal	Commerce intra-OCI (estimation)	Objectif atteint ?
2005-2015	Premier plan	11% → ~20%	Partiellement atteint
2016-2025	Deuxième plan	20% → ~25%	Partiellement atteint
2025-2035	Troisième plan	25% → 30%	Objectif en cours de mise en œuvre

structures de connectivité, ainsi que de la poursuite des efforts d'harmonisation des politiques commerciales entre les États membres.

### État des lieux du commerce intra-OCI :

Les chiffres récents montrent une augmentation intéressante du commerce intra-OCI puisqu'en 2024. La valeur nette du commerce intra-OCI a atteint environ 500 milliards de dollars US, soit une augmentation significative par rapport à 2023, soit une augmentation de 13,56%. La part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur total des États membres a également augmenté, passant de 19,16 % en 2023 à 20,36 % en 2024. Cette croissance a été attribuée à la reprise de l'économie mondiale depuis COVID 19, à la diversification des économies des États membres, à l'augmentation de la production locale et au renforcement de la coopération régionale.

Les principaux acteurs du commerce intra-OCI en 2024 sont en première position les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Turquie, la Malaisie,

l'Indonésie, l'Égypte, Oman, le Pakistan, l'Iran et le Nigeria. Ensemble, ces pays représentent environ 71 % du commerce intra-OCI. En 2024, un total de 30 États membres de l'OCI ont atteint une part de 25 % de leur commerce intra-OCI. L'objectif du plan d'action décennal (2016-2025) était d'augmenter la part du commerce intra-OCI à 25 % d'ici 2025.

En dépit des avancées réalisées, le commerce entre les pays membres de l'OCI demeure en deçà des attentes, au regard du potentiel considérable que recèlent ces États en ressources naturelles et humaines.

### Défis et obstacles persistants :

Plusieurs obstacles majeurs entravent l'expansion du commerce intra-OCI :

- Manque de complémentarité entre les pays ainsi qu'une offre d'exportation limitée ou non diversifiée. Les structures de production et d'exportation de la plupart des économies de l'OCI sont orientées vers les produits de base (minéraux, matières premières), dont la demande est principalement externe.

- Manque de compétitivité des ex-

portations de plusieurs pays, qui ne sont pas adaptées aux normes et standards internationaux.

- Contraintes liées au transport et à la logistique : la faiblesse de la connectivité maritime, l'inadéquation des infrastructures et la complexité des procédures administratives (douanières, bancaires, portuaires) constituent des freins majeurs. Ces insuffisances structurelles, combinées à la lourdeur des formalités, se traduisent par un coût des affaires particulièrement élevé.
- Barrières non tarifaires et érosion des préférences tarifaires : la multiplication des accords commerciaux régionaux (ACR) avec des pays non membres de l'OCI a affaibli l'avantage tarifaire entre les membres. En outre, certaines pratiques persistantes — telles que les barrages routiers, les points de contrôle multiples et les procédures administratives incohérentes — continuent de constituer des obstacles significatifs aux échanges.
- Insuffisances du système bancaire et financier : l'absence d'un réseau bancaire solide, incluant des banques d'import-export (Exim banks) et des agences d'assurance-crédit à l'exportation, limite l'accès au financement du commerce. Cette situation affecte particulièrement les petites et moyennes entreprises exportatrices.
- Déficit d'information commerciale : le manque de données fiables sur les marchés, les produits et les opportunités d'affaires entrave la capacité des opérateurs économiques à identifier et exploiter le potentiel des échanges intra-OCI.

### **Leçons tirées et prérequis pour un nouvel objectif (2025-2035) :**

Les initiatives d'intégration régionale au sein de l'OCI n'ont pas apporté d'améliorations significatives au commerce intra-régional et intra-OCI malgré des décennies de tentatives. Pour atteindre un nou-

vel objectif ambitieux pour le commerce intra-OCI d'ici 2035, un ensemble de conditions préalables sont nécessaires.

### **Ces leçons sont cruciales pour le développement du plan d'action 2025-2035 :**

- Établir une zone de libre-échange (ZLE) de l'OCI en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires. La mise en œuvre d'une ZLE complète entre les membres du protocole SPC-OCI/PRETAS pourrait augmenter le commerce intra-OCI d'environ 100 à 180 milliards de dollars US selon différents scénarios, ce qui permettrait de dépasser facilement le chiffre actuel de 20 % et d'atteindre le nouvel objectif.
- Revitaliser les groupements économiques régionaux (REG) au sein de l'OCI (tels que GAFTA, ECOWAS, AfCFTA) pour renforcer le commerce intra-REG.
- Améliorer et construire des ponts entre les REG au sein de l'OCI pour développer le commerce interrégional (par ex. CCG/CEO, GAFTA/ECOWAS).
- Renforcer les investissements dans les secteurs prioritaires à fort potentiel commercial (produits et services). Une liste préliminaire de plusieurs produits non traditionnels hors hydrocarbures et minéraux a été identifiée par le CIDC et la BID (notamment le coton, les produits de l'économie bleue, les cuirs et peaux, le bois et ses dérivés, le riz, les dattes, la viande, les huiles végétales, l'énergie verte, les véhicules à moteur, les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques, les plastiques, etc).
- Atténuer les obstacles liés au transport et à la logistique en investissant massivement dans les infrastructures et les équipements de transport, de logistique et de communication (mise en place de corridors économiques, routes, aéroports, ports, autoroutes). Il est également recommandé d'accroître la connectivité maritime en créant des compagnies

maritimes régionales et en développant des synergies entre les propriétaires de navires islamiques.

- Rationaliser les procédures du commerce extérieur grâce à un programme de facilitation des échanges visant à réduire les coûts d'exportation. Des projets de numérisation (e-phyto, certificat de santé électronique, eTIR, eCMR) sont encouragés, en particulier pour les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie centrale.
- Renforcer les mécanismes de financement du commerce et d'assurance-crédit à l'exportation. Le groupe de la BID est invité à fixer un objectif de financement, par exemple, pour financer 10 à 20 % du commerce intra-OCI d'ici 2035. La mise en place d'accords de paiement bilatéraux et multilatéraux est également jugée essentielle pour faciliter les échanges.

### **Perspectives pour 2025-2035:**

#### **Négociations et Étude d'impact :**

Dans le cadre de l'amélioration continue du système, de nouvelles négociations sont en cours sous la présidence du COMCEC. Dans ce cadre, la Turquie a proposé une stratégie et un programme de travail pour négocier trois nouveaux protocoles : un sur le commerce des marchandises (améliorant le PRETAS), un sur les services et la facilitation des investissements, et un sur la facilitation des échanges.

Les négociations pour ces nouveaux protocoles devraient avoir lieu principalement en 2025, avec une phase de négociation sur les listes de concessions pour les marchandises prévue pour 2026. Les principes directeurs comprennent l'inclusivité, la ratification de l'accord-cadre comme seule condition préalable à l'adhésion aux nouveaux protocoles, le maintien d'un équilibre des concessions, la prise en compte des besoins des pays les moins avancés et l'intégration des objectifs de développement durable des Nations unies. Les protocoles devraient entrer en vigueur trois mois

après leur ratification par dix États membres.

Une analyse fondée sur les modèles GTAP V12 bêta et CEPII a évalué l'impact potentiel de différents scénarios d'intégration renforcée. Les scénarios suivants ont été examinés:

**1. ALE Plus** : élimination des droits de douane et réduction des mesures non tarifaires. Potentiel: 613 milliards USD (part intra-OCI: 25,0 %).

**2. Intégration approfondie** : réductions supplémentaires des mesures non tarifaires.

**Potentiel : 675 milliards USD** (part intra-OCI : 27,5 %).

**3. Élargissement du SPC-OCI aux nouveaux membres** : inclusion de nouveaux membres et libéralisation des services. Potentiel: 795 milliards USD (part intra-OCI: 31,8 %). Ces scénarios indiquent un potentiel important de création d'échanges (+113 milliards à +295 milliards de dollars), encouragé notamment par la suppression des droits de douane et la réduction des coûts logistiques et des coûts de transaction. Toutefois, ils entraînent également un certain détournement des échanges, principalement au détriment de l'UE, de la Chine et, dans une certaine mesure, du Brésil. L'analyse identifie les acteurs gagnants (Afrique subsaharienne, Asie du Sud-Est, Europe et Caucase en termes de croissance du PIB et de création d'emplois) et les perdants (certains secteurs de l'UE, Brésil).

### Création vs. détournement de commerce par région (milliards de dollars)

Les résultats de la simulation révèlent que l'ensemble des régions étudiées enregistrent un gain net positif en matière de commerce, la création d'échanges surpassant systématiquement le détournement. L'Afrique subsaharienne se distingue par le gain le plus élevé (+32 milliards USD), suivie de l'Europe et du Caucase (+31 milliards USD), ce qui témoigne d'une forte capacité de réorientation

Scenario	Part intra-OCI	Valeur (Md\$)	Création nette (Md\$)	Détournement de commerce (Md\$)
<b>FTA Plus</b>	25,0 %	613	+113	-25
<b>Intégration approfondie</b>	27,5 %	675	+175	-32
<b>Élargissement</b>	31,8 %	795	+295	-45

commerciale. L'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord affichent également des soldes nets substantiels (+28 et +26 milliards USD respectivement), suggérant une intégration commerciale solide ou une diversification efficace de leurs partenaires. En revanche, l'Asie du Sud-Est présente le gain net le plus faible (+24 milliards USD), en raison d'un détournement commercial relativement important par rapport à la création d'échanges. Quant à l'Asie centrale, bien que son volume commercial soit plus modeste, elle bénéficie tout de même d'un impact positif significatif (+20 milliards USD).

Les recommandations stratégiques issues de cette analyse visent à maximiser les bénéfices tout en atténuant les pertes. Elles incluent la mise en place d'un fonds de compensation pour les pays défavorisés, la réalisa-

tion d'investissements massifs dans les infrastructures logistiques (tels que les ports et corridors commerciaux), ainsi que l'intégration de critères de viabilité dans la planification des projets.

Cette analyse, fondée sur le modèle GTAP, démontre qu'un approfondissement de l'intégration commerciale entre les membres de l'OCI peut générer d'importants gains économiques, notamment en termes de bien-être, d'emploi et de développement sectoriel. Les résultats indiquent également que la création d'échanges dépasse généralement le détournement, ce qui suggère que ces gains reflètent une amélioration réelle de l'efficacité économique.

Cependant, pour atteindre l'objectif fixé par le Nouveau Programme Décennal 2025-2035 – porter la

RÉGION	GAIN D'EMPLOI (SCÉNARIO FINAL)	GAIN DE BIEN-ÊTRE
Afrique subsaharienne	+4,8 %	+4,1 %
Asie centrale	+4,2 %	+3,7 %
Asie occidentale	+3,0 %	+3,4 %

RÉGION	CREATION DE COMMERCE	DÉTOURNEMENT DE COMMERCE	GAIN NET
Asie du Sud-Est	+30 milliard	-6 milliard	+24 milliard
Asie occidentale	+35 milliard	-7 milliard	+28 milliard
Central Asia	+25 milliard	-5 milliard	+20 milliard
North Africa	+32 milliard	-6 milliard	+26 milliard
Sub-Saharan Africa	+40 milliard	-8 milliard	+32 milliard
Europe and the Caucasus	+38 milliard	-7 milliard	+31 milliard

Aspect	GTAP v12 Beta	CEPII (MAcMap)
Création d'échanges	<b>+\$295 milliard</b> (scenario 3)	<b>+\$260 milliard</b> (HS6 targeted sectors)
Détournement d'échanges	<b>-\$45 milliard</b> (EU, China, Brazil)	<b>-\$50 milliard</b> (détours par des pays tiers)
Impact sur l'emploi	<b>+5,8 %</b>	<b>-2,1 %</b>

part du commerce intra-OCI à 30 % du commerce total d'ici 2035 – il est nécessaire de passer des simulations théoriques à des actions politiques concrètes, soutenues par une coopération régionale renforcée.

Le Plan d'Action pour Stimuler le Commerce Intra-OCI devrait reposer sur une approche intégrée, alliant réformes institutionnelles, modernisation du commerce et renforcement des capacités. Le lancement d'une nouvelle série de négociations dans le cadre de l'Accord SPC-OCI vise à établir des accords commerciaux plus profonds et plus inclusifs. Parallèlement, l'approche « Fast Truck », fondée sur l'adhésion volontaire, permet aux pays les plus prêts d'avancer plus rapidement, favorisant ainsi des progrès différenciés mais concrets. La finalisation d'un accord de libre-échange (OIC-FTA) constituerait une étape clé pour améliorer la fluidité du commerce et renforcer l'intégration régionale.

Les axes opérationnels visent à réduire les barrières commerciales tout en créant de nouvelles opportunités. La libéralisation progressive des services, la réduction ciblée des mesures non tarifaires (MNT) et l'amélioration des infrastructures logistiques permettront de diminuer les coûts de transaction et de transport. L'utilisation de mécanismes de financement appropriés, y compris à travers des fonds régionaux et la finance islamique, est essentielle pour soutenir les PME. Enfin, le renforcement des capacités techniques et le développement du commerce électronique intra-OCI offrent des leviers prometteurs pour intégrer davantage les jeunes, les startups et les économies

numériques dans la dynamique régionale. Le chemin vers une intégration commerciale plus poussée a été progressif. L'Accord Général de Coopération Économique, Technique et Commerciale, adopté en 1980, a jeté les bases de la coopération économique entre les États membres de l'OCI. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (ICDT) a été chargé de préparer un projet d'accord pour le TPS-OCI en 1984. Après plusieurs réunions d'experts et sessions du COMCEC (Comité Permanent de Coopération Économique et Commerciale de l'OCI), l'Accord-Cadre du TPS-OCI et son Annexe sur les Règles d'Origine ont été adoptés en 1988. L'entrée en vigueur de l'Accord-Cadre a nécessité la ratification par dix États membres, quorum atteint à la fin de l'année 2002.

Le Comité de Négociation Commerciale (CNC) a été établi en 2003. Les premières négociations, tenues entre 2004 et 2005, ont abouti à la préparation du Protocole sur le Régime Tarifaire Préférentiel pour le GST-OIC (PRETAS), adopté par le COMCEC. Une deuxième série de négociations (2006-2007) a permis de finaliser les Règles d'Origine du TPS-OCI. L'entrée en vigueur de PRETAS (2010) et des Règles d'Origine (2011) a également nécessité la ratification par dix États membres. Pour rendre le système opérationnel, dix États membres ont dû ratifier les trois accords TPS-OCI et soumettre leurs Plannings de Concessions respectifs, ce qui a été réalisé d'ici la fin de l'année 2014. Le système n'est entré en vigueur qu'en juillet 2022.

## Conclusion

L'objectif de 30 % de commerce intra-OCI d'ici 2035 est ambitieux mais réalisable. Il nécessite une coopération politique forte, un engagement des secteurs productifs et une vision partagée du développement économique inclusif. Les résultats présentés ici montrent qu'un tel objectif pourrait transformer de manière durable les économies musulmanes, créer des emplois et renforcer la résilience face aux chocs externes. L'intégration commerciale au sein de l'OCI a fait des progrès significatifs avec la mise en œuvre effective du TPS-OCI et l'atteinte (ou la proximité) de l'objectif de 25 % de part du commerce intra-OCI. Cependant, des obstacles structurels et logistiques persistants continuent de limiter le potentiel de croissance complet. Les leçons tirées des efforts passés et les analyses prospectives soulignent que l'atteinte d'un objectif plus ambitieux de commerce intra-OCI pour la période 2025-2035 nécessitera une action résolue. En effet, transformer le SPC-OCI en une véritable Zone de Libre-Échange, investir massivement dans les infrastructures de transport et de logistique, simplifier les procédures commerciales, renforcer le financement des exportations et l'assurance-crédit, et accroître les investissements dans les secteurs clés sont des prérequis essentiels. Les négociations en cours pour de nouveaux Protocoles sur les Marchandises, les Services/Investissements et la Facilitation du Commerce sont des étapes cruciales dans cette direction. Si les obstacles sont correctement abordés et que les stratégies recommandées sont mises en œuvre de manière inclusive et durable, l'intégration commerciale de l'OCI a, selon certaines analyses, le potentiel d'augmenter le commerce intra-bloc à près de 800 milliards USD et d'accroître considérablement sa part, contribuant ainsi de manière substantielle à la croissance économique et à la solidarité entre les États membres au cours de la prochaine décennie. ■

# Les femmes au cœur du développement agricole

AU BURKINA FASO, LES FEMMES JOUENT UN RÔLE CRUCIAL DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, CONTRIBUANT CONSIDÉRABLEMENT À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET AUX REVENUS DES MÉNAGES.

ELLES REPRÉSENTENT UNE GRANDE PARTIE DE LA POPULATION ACTIVE DANS CE SECTEUR ET EFFECTUENT UNE PART IMPORTANTE DES TRAVAUX AGRICOLES. BIEN QUE L'ACCÈS À LA TERRE RESTE UN DÉFI MAJEUR, LEUR CONTRIBUTION EST ESSENTIELLE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA CRÉATION DE RICHESSES ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ. CEPENDANT, MADAME FATIMATA BADOLO/SABA ET BIEN D'AUTRES FEMMES SE SONT DISTINGUÉES EN CRÉANT DES ENTREPRISES.

L'Entreprenariat féminin dans le domaine agricole contribue à la croissance économique pour la société. Mais dommage que les pesanteurs socioculturelles demeurent un frein à ce développement. Ce constat est d'autant plus vrai au Burkina Faso, car les femmes représentent 52 % de la population et 83 % d'entre elles travaillent dans ce secteur en fournissant environ 60 % de la production agricole, indiquent les données du Ministère de la Promotion de la Femme.

La production agricole constitue également et surtout la principale source de revenu des agriculteurs, leur permettant ainsi de satisfaire aux besoins sociaux de base tel que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire. L'apport de la main-d'œuvre féminine dans le secteur agricole est incontestable.

## Des femmes au service du développement local

À Dori, dans la région du Sahel, Madame Fatimata Badolo/Saba, promotrice et directrice générale de SAFAS (Savoir-Faire de la Sahélienne), incarne cette géné-



ration de femmes qui refuse de subir. Elle a fait de la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) son cheval de bataille. Visionnaire, elle a inscrit son entreprise dans une démarche de qualité. C'est ainsi qu'en 2024, 37 produits de SAFAS ont été certifiés avec la marque de certification nationale du Burkina Faso, NBF (Normes du Burkina Faso), attribuée par l'ABNORM (Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité), gage de conformité aux normes burkinabè.

Mais cette réussite n'a pas été de tout repos. « Dans un pays où les pesanteurs socioculturelles compliquent l'accès des femmes à la terre, j'ai dû me battre pour acquérir un hectare et demi pour ériger un centre de production et de transformation des Produits Forestiers non Ligneux », confie-t-elle. Elle illustre ainsi le combat quotidien que mènent les femmes entrepreneures pour s'affranchir des barrières foncières. Au fil des ans, la promotrice de SAFAS s'est ainsi forgée une réputation solide, couronnée par le prix de la meilleure jeune Entrepreneure du



Sahel en 2020 et une mention spéciale de l'AFP/PME en 2024 pour sa résilience et son innovation. SAFAS emploie aujourd'hui 7 agents permanents dont une déclarée à la CNSS et plus de 30 saisonniers.

### Perspectives pour un changement structurel

Pour les promotrices, l'avenir passe par le renforcement des capacités et l'investissement. « Je souhaite développer une stratégie de communication et acquérir du matériel de production performant », projette Fatimata Badolo/Saba, dont l'ambition est d'augmenter l'impact de SAFAS sur le marché national et international. Du côté de « Miel reine d'abeille », la demande en miel dépasse l'offre : « Mon objectif est de multiplier mes ruches pour satisfaire pleinement mes clients », déclare Awa Kafando qui espère bénéficier de futurs appels à projets pour accompagner sa croissance.



Les Femmes burkinabè engagées dans l'entrepreneuriat agricole ne manquent ni de vision ni de volonté. Elles contribuent activement à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à la valorisation des ressources

locales. Mais pour que leur potentiel soit pleinement exploité, il est impératif de lever les obstacles à l'accès et au contrôle foncier, en instaurant un environnement légal et économique favorable. ■

# Recommandations clés aux Pays de l'OCI sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États

CET ARTICLE MET EN LUMIÈRE DES QUESTIONS CLÉS TELLES QUE LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION, LES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT AMIABLE, L'ÉVALUATION DES PRÉJUDICES ET DES COMPENSATIONS, AINSI QUE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE COUR MULTILATÉRALE DE L'INVESTISSEMENT. IL PROPOSE ÉGALEMENT DES ORIENTATIONS ET DES STRATÉGIES CONCRÈTES À L'INTENTION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER CEUX MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI), AFIN QU'ILS PUISSENT PROMOUVOIR DES RÉFORMES ÉQUILIBRANT LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS AVEC LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET L'ÉQUITÉ ÉCONOMIQUE. L'OBJECTIF EST DE GARANTIR QUE TOUTE ÉVOLUTION DU CADRE ISDS TIENNE COMPTE DES PRIORITÉS ET DES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI.

Par M. Usman Piracha,  
Managing Partner at Pirachas (International law firm), Pakistan

## 1- Délai de prescription et règlement à l'amiable

L'Association suisse d'arbitrage (ASA) a soulevé plusieurs préoccupations concernant l'articulation entre le délai de prescription, les mécanismes de règlement amiable et l'épuisement des recours internes. Elle a notamment pointé le manque de clarté entourant la possibilité qu'une invitation à un règlement à l'amiable puisse suspendre le délai de prescription. En cas de suspension, l'incertitude persiste quant au moment précis où le délai recommence à courir : s'agit-il de la fin effective de la procédure amiable, de la déclaration formelle de son échec, ou d'un autre événement déclencheur ? Cette ambi-

guïté soulève des risques juridiques pour les parties et souligne la nécessité d'une clarification dans le cadre des réformes envisagées.

Par ailleurs, si le délai de prescription n'est pas suspendu durant les procédures de règlement amiable, les parties pourraient être incitées à écourter ou à abandonner ces démarches de manière prématurée, par crainte de voir leur droit à un recours s'éteindre. Le projet de dispositions comporte également une ambiguïté quant à l'effet des recours internes sur le délai de prescription : il n'est pas clairement établi si leur introduction entraîne une suspension du délai. Cette incertitude pourrait conduire les investisseurs à interrompre les

recours internes de manière anticipée afin de préserver leur accès à l'arbitrage dans les délais impartis.

Il est donc recommandé aux États membres de l'OCI de plaider en faveur d'une clarification explicite sur la suspension du délai de prescription pendant les procédures de règlement amiable et les recours internes, ainsi que sur le moment précis où ce délai recommence à courir. En outre, ils gagneraient à soutenir l'exclusion des étapes préalables à l'arbitrage du calcul du délai de prescription, afin de permettre aux parties de s'engager de bonne foi dans ces démarches sans compromettre leur droit à d'autres voies de règlement des différends.

## 2- Évaluation des dommages et indemnisations

Plusieurs propositions du Groupe de Travail III (GT-III) relatives aux dommages ont suscité des débats et des préoccupations, notamment en ce qui concerne l'utilisation de méthodes d'évaluation jugées spéculatives (telles que l'actualisation des flux de trésorerie), l'ambiguïté de termes comme « intérêt raisonnable », le risque que des réclamations exagérées influencent les décisions des tribunaux, l'absence de plafonds pour les dommages-intérêts pécuniaires, ainsi que le manque de clarté autour des principes de causalité.

Les dommages et intérêts dans les litiges du Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats (RDIE) sont devenus une source de préoccupation majeure pour les pays en développement, en particulier les États d'accueil, en raison du caractère imprévisible des décisions et du montant souvent excessif des indemnisations accordées par les tribunaux. Des États membres de l'OCI, tels que le Pakistan et le Nigéria, ont été impliqués dans des affaires RDIE de grande envergure (Tethyan Copper c. République Islamique du Pakistan et République Fédérale du Nigéria c. Process & Industrial Developments Limited). Dans ces deux cas, les montants en jeu se chiffraient en milliards de dollars – que le Pakistan a réglés par un accord amiable, tandis que le Nigéria a obtenu l'annulation de la sentence. Ces affaires ont mis en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement pour gérer le montant des dommages et intérêts, notamment en raison du pouvoir discrétionnaire dont disposent les tribunaux pour accorder des intérêts composés, entraînant ainsi une accumulation exponentielle de la dette.



Pour répondre à ces préoccupations, les pays en développement devraient plaider pour la limitation de l'utilisation de méthodes d'évaluation spéculatives, telles que la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), et exiger l'adoption de lignes directrices claires encadrant leur application, fondées sur des preuves solides et un lien direct entre la violation alléguée et les dommages subis. La Banque mondiale recommande d'ailleurs que la méthode DCF ne soit utilisée que lorsqu'il existe un historique démontré de rentabilité. Par ailleurs, des règles claires et prévisibles devraient être établies concernant la détermination des taux d'intérêt et la répartition des coûts. Les indemnisations pécuniaires ne devraient pas être excessives et, dans la plupart des cas, ne devraient être accordées que si un lien direct peut être établi avec l'acte illicite.

## 3 - Tribunal multilatéral des investissements (TMI)

La proposition de création d'un Tribunal Multilatéral des Investissements (TMI), présentée dans le cadre des travaux du Groupe de travail III, constitue une réforme structurelle du système actuel de règlement des différends entre investisseurs et États. Si plusieurs économies développées, notamment l'Union européenne, militent activement pour l'adoption de ce mécanisme permanent, il est conseillé aux États membres de l'OCI d'examiner cette proposition avec prudence. Toute réforme institutionnelle de cette nature doit garantir un équilibre entre l'efficacité du mécanisme, le respect de la souveraineté étatique, l'accessibilité des parties, ainsi qu'une représentation équitable.

La compétence étendue du TMI en matière de différends liés aux investissements suscite des préoccupations, car elle pourrait entraver de manière excessive l'élaboration des politiques nationales. Les États pourraient se montrer réticents à adhérer au TMI, redoutant des décisions imprévisibles susceptibles de compromettre leur souveraineté judiciaire. Par ailleurs, le recours à des juges nommés par les États, bien que pouvant réduire les biais en faveur des investisseurs, pourrait entraîner une politisation ou, dans certains cas, favoriser de manière disproportionnée les États défendeurs. Ce risque est renforcé par la difficulté pour les juges d'interpréter de façon uniforme les diverses dispositions des traités, ce qui pourrait maintenir une insécurité juridique.

Cependant, le TMI pourrait résoudre plusieurs problèmes persistants dans le système de RDIE qui affectent particulièrement les pays en développement et les États membres de l'OCI. Par exemple, la publication des décisions du TMI encouragerait la transparence et la responsabilité. De plus, son mécanisme d'appel et sa nature permanente pourraient favoriser une interprétation plus cohérente des clauses des traités, réduisant ainsi l'imprévisibilité actuellement associée au système RDIE.

Il est recommandé aux pays en développement, notamment aux membres de l'OCI, de favoriser une plus grande diversité dans la désignation des juges afin d'assurer un processus décisionnel équilibré. Le processus de nomination devrait inclure un éventail diversifié de juridictions, intégrant les perspectives des pays développés comme de ceux en développement. Cette diversité permettrait de garantir que les décisions de la Cour reflètent fidèlement les réali-

tés juridiques et économiques des pays en développement, en particulier sur des questions telles que le traitement juste et équitable.

Une adoption progressive des TMI pourrait permettre aux États de souscrire à certaines catégories de différends ou à des traités spécifiques, offrant ainsi une flexibilité tout en assurant une mise en œuvre graduelle. Avec le déclin des traités bilatéraux d'investissement (TBI) de première génération, les pays en développement s'appuient davantage sur les accords internationaux d'investissement (AII), les recours

juridictionnels nationaux représentant une voie alternative possible pour le règlement des différends. Toutefois, la capacité de négociation de ces accords demeure limitée, particulièrement pour les pays en développement, qu'ils soient membres ou non de l'OCI. Cette disparité est renforcée par le clivage existant entre les positions des États-Unis et de l'Union européenne concernant les TMI, ainsi que par les divergences dans les capacités de négociation des pays en développement.

Bien que le MIC offre à la fois des opportunités et des défis, il requiert





une réforme potentielle majeure. S'il est conçu et mis en œuvre avec une analyse rigoureuse, il pourrait traiter de sujets essentiels tels que la transparence, la cohérence et la limitation des indemnisations excessives. Pour des pays comme le Pakistan, le MIC doit être adapté afin d'assurer la rentabilité, l'équité et le respect de la souveraineté.

#### 4- Recommandations supplémentaires

Pour améliorer l'efficacité des réformes du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), les États

membres de l'OCI pourraient envisager les pistes suivantes :

- **Adopter une approche à plusieurs niveaux pour le règlement des différends** : L'intégration de clauses de règlement alternatif des différends (RAD) en plusieurs étapes dans les accords d'investissement permettrait d'encourager les solutions amiables avant de recourir à l'arbitrage. Cette approche contribuerait à désengorger les mécanismes arbitraux tout en instaurant une culture de dialogue et de coopération.

- **Créer une liste d'arbitres et de médiateurs spécialisés** : Il serait opportun de constituer une base de données regroupant des professionnels qualifiés dans le règlement des différends entre investisseurs et États, tenant compte des spécificités des pays membres de l'OCI. L'auteur a d'ailleurs proposé, dans le cadre des négociations pour le Pakistan lors des réunions du Groupe de travail III, la mise en place d'une liste diversifiée d'arbitres issus de différentes juridictions, incluant également des experts en droit international de l'investissement et en médiation islamique (Sulh). Une telle liste garantirait l'accès à des intervenants compétents, conscients des réalités juridiques et économiques propres aux pays musulmans ou à majorité musulmane.

- **Promouvoir les programmes de renforcement des capacités et de formation** : Le développement de programmes de formation à destination des fonctionnaires et des juristes sur les méthodes de médiation permettrait d'améliorer leur aptitude à résoudre les différends de manière consensuelle. À cet égard, le rôle d'institutions comme le Centre

Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Banque Islamique de Développement (BID) mérite d'être salué et davantage soutenu.

- **Encourager le partage d'expériences entre États** : La mise en place d'un cadre d'échange de bonnes pratiques en matière de règlement amiable des différends contribuerait à bâtir un environnement de coopération. Des forums ou ateliers organisés régulièrement par la CNUDCI, ou à l'initiative de l'OCI, offriraient une plateforme idéale pour ce dialogue interétatique.

- **Intégrer les considérations d'intérêt public, notamment les Objectifs de développement durable (ODD)** : Les pays membres de l'OCI peuvent promouvoir l'inclusion explicite de considérations d'intérêt public, telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, dans les accords de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE). Mettre en avant l'importance d'intégrer ces dimensions, en cohérence avec les résolutions de l'OCI sur le développement durable (Programme d'action 2025), permettrait de garantir que les accords négociés dans le cadre du Groupe de travail III soient alignés sur des objectifs sociétaux plus larges. Cela renforcerait leur légitimité et leur acceptabilité, en particulier dans les régions riches en ressources naturelles.

En tenant compte de ces recommandations, les États, en particulier ceux membres de l'OCI, peuvent contribuer activement au processus de réforme et veiller à ce que les évolutions du mécanisme RDIE reflètent au mieux leurs intérêts ainsi que leurs objectifs de développement. ■

# Gitex Africa Morocco 2025

GITEX AFRICA MOROCCO 2025, ORGANISÉ POUR LA 3<sup>ème</sup> ANNÉE CONSÉCUTIVE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, A RASSEMBLÉ DU 14 AU 16 AVRIL 2025 À MARRAKECH L'ÉLITE DE L'ÉCOSYS-TÈME NUMÉRIQUE AFRICAIN ET INTERNATIONAL.



Cet évènement initié par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration du Royaume du Maroc (MTN-RA) en partenariat avec l'Agence du Développement du Digital (ADD), s'impose ces dernières années comme une plateforme incontournable de l'innovation technologique sur le Continent africain. En plus de stimuler les investissements, Gitex Africa Morocco est un catalyseur d'innovation et d'avancées technologiques et contribue à la croissance digitale et économique du continent.

Fort du succès des deux éditions précédentes, GITEX Africa Morocco 2025 a franchi un nouveau cap et réuni des représentants de gouvernements, des organismes de régulation et des leaders de l'industrie technologique pour débattre de sujets cruciaux tels que la gouvernance de l'intelligence artificielle, les réglementations numériques et les politiques publiques qui façonneront l'avenir de l'innovation sur

le Continent. Avec la participation de 52.000 visiteurs (soit 16% de plus que l'an passé) et de 740 startups, cette rencontre a pleinement répondu à l'attente des visiteurs et organisateurs et atteint les objectifs escomptés en tant que grand rendez-vous continental consacré à la technologie et à l'innovation. Cette édition s'est distinguée par une multitude de conférences sectorielles, d'initiatives innovantes et de forums et networking et ce en vue de favoriser la synergie entre gouvernements, investisseurs, entrepreneurs et les leaders du numérique. Par ailleurs, l'accent a été mis sur les infrastructures numériques publiques en Afrique, le développement des écosystèmes d'intelligence artificielle et les dernières avancées technologiques, affirmant ainsi le rôle du Continent comme acteur de premier plan dans le paysage numérique mondial.

Parmi les temps forts de Gitex Africa Morocco 2025 a été le fait que cette édition ait été pon-

tuée par la signature de plusieurs accords et mémorandums d'entente entre le Ministère et divers acteurs publics et privés, dans divers secteurs de l'innovation, soulignant ainsi les potentialités énormes du Royaume dans le numérique. Par ailleurs, 200 startups marocaines ont été prises en charge par le Ministère pour leur permettre de pleinement profiter des opportunités d'investissement et de nouer des partenariats d'affaires et le programme SheWins Africa, porté par la Société Financière Internationale (IFC), a été lancé pour encourager un développement économique inclusif et permettre aux femmes entrepreneures d'avoir accès aux financements et aux réseaux internationaux.

A noter que le Continent africain attire déjà plus de 5 milliards de dollars en investissements en capital-risque et l'essor de talents technologiques hautement qualifiés conforte cette trajectoire prometteuse. Avec le temps, le Maroc est devenu une destination numérique, grâce à ses infrastructures avancées, à un environnement propice à l'investissement et à une volonté politique claire de soutenir l'innovation et d'améliorer son positionnement au niveau continental et international. Avec cette rencontre, le Royaume réaffirme son ambition de devenir un Hub digital de 1er plan en Afrique et incite le Continent à s'engager pleinement dans la révolution numérique mondiale. ■



# L'Africa CEO Forum 2025 se clôture sur des accords majeurs et appelle à des partenariats public-privé

LANCÉ EN 2012, L'AFRICA CEO FORUM RÉUNIT ANNUELLEMENT LES DÉCIDEURS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ AUTOUR DE DÉBATS DE HAUT NIVEAU VIA DES PANELS, DES NÉGOCIATIONS, DES ÉCHANGES ET DES ATELIERS. CETTE ANNÉE, CETTE 12<sup>ème</sup> ÉDITION A RASSEMBLÉ 2800 PARTICIPANTS DIRIGEANTS D'ENTREPRISES, INVESTISSEURS ET DÉCIDEURS POLITIQUES ISSUS DE 90 PAYS, POUR DEUX JOURS DE DIALOGUES DE HAUT NIVEAU ET DE CONCLUSION D'ACCORDS STRATÉGIQUES.

Placée sous le thème « Un New Deal public-privé peut-il rebattre les cartes en faveur du continent ? », cette édition a mis l'accent sur le renforcement de la gouvernance économique, l'optimisation des politiques publiques et l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'agenda du forum a reflété l'importance d'une collaboration structurée et stratégique entre les États et le secteur privé afin de libérer le potentiel économique de l'Afrique, face à un contexte mondial incertain et à une pression croissante de la dette.

A cette occasion, SE le Président Ivoirien Monsieur Alassane Ouat-

tara a invité les décideurs publics et privés à concevoir, ensemble, des solutions concrètes, ambitieuses et adaptées aux réalités du Continent, et ce en vue de faire émerger la prochaine génération de Champions africains. M Makhtar Diop, Directeur Général de la SFI, a quant à lui indiqué qu'avec ce Forum l'Afrique a une opportunité unique de faire du secteur privé un moteur de souveraineté, d'innovation et de croissance.

Parmi les moments marquants du Forum, l'on retiendra le panel présidentiel réunissant plusieurs Chefs d'État, dont Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), Bassirou Diomaye Faye (Sénégal), Cyril

Ramaphosa (Afrique du Sud), Mohamed Ould Ghazouani (Mauritanie) et Paul Kagame (Rwanda). A cette occasion, les Chefs d'Etat ont échangé sur l'importance de promouvoir les partenariats public-privé et de son rôle essentiel dans le développement et l'intégration économique du Continent.

Ce Forum a aussi été l'occasion de débattre de la transformation numérique, de l'emploi des jeunes et de l'industrialisation et a donné lieu à la signature de plus de 200 millions de dollars d'accords majeurs couvrant des secteurs clés tels que l'intelligence artificielle, la connectivité, l'énergie et l'immobilier. ■



## FOHAM 2025

L'INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION (IMANOR) A ORGANISÉ LE 19 JUIN 2025 SOUS LA DOUBLE EGIDE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS, ET EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS, LA 7ÈME ÉDITION DU FORUM HALAL MAROC (FOHAM) SOUS LE THÈME : « ECOSYSTÈME HALAL NATIONAL : LEVIER DE CROISSANCE ET D'INTÉGRATION À L'INTERNATIONAL ».

Ce Forum de haut niveau qui a réuni plus de 150 participants du Maroc et de l'étranger vise à se positionner comme une plateforme d'échange et de réflexion, en consolidant les acquis du Maroc et en affirmant son leadership régional dans le domaine de la certification Halal. Il s'est articulé autour de conférences et d'un panel, portant

respectivement sur le marché Halal mondial et les critères d'accès à ce marché, ainsi que sur l'importance de structurer un écosystème Halal national, comme étant un levier pour le développement des exportations du Maroc vers les marchés Halal internationaux et l'intégration de chaînes de valeur Halal mondiales.

A cette occasion, le renforcement d'un écosystème Halal national associé au potentiel du Maroc en matière de production Halal a été au cœur des discussions pour fédérer les différents intervenants autour d'objectifs communs, consolider les acquis du Maroc dans ce domaine et permettre aux entreprises marocaines de



mieux se positionner sur le marché Halal mondial qui offre de plus en plus d'opportunités dans ce domaine.

Lors de l'ouverture du Forum, le Centre a réitéré le rôle clé du secteur Halal dans le Monde et plus particulièrement dans la région OCI et exhorté les pays et insti-

tutions présents, parmi lesquelles la BID, la BADEA et le SMIIC, à redoubler leurs efforts d'investissement et de coopération pour faire profiter les pays islamiques des opportunités offertes par ce secteur à fort potentiel.

Lors de cette rencontre de haut niveau, des témoignages sur les

enjeux et opportunités de la labellisation Halal ont également été présentés par des organismes étrangers opérant dans ce domaine et les opérateurs marocains ont de leur côté partagé les problèmes rencontrés lors de l'exercice de leurs métiers et aussi lors de la certification de leurs produits. ■

## ► Les Alliances stratégiques stimulent l'essor du tourisme égyptien le long de la côte méditerranéenne



Le secteur du tourisme en Égypte est une source vitale de revenus. Le littoral méditerranéen, qui s'étend d'Alexandrie à Marsa Matruh, est l'une des zones les plus attrayantes pour le développement du tourisme en Égypte. La région offre des plages immaculées, des eaux claires et une riche signification historique et culturelle, ce qui en fait un lieu idéal pour les investissements dans le tourisme de luxe. En outre, le nombre de touristes entrants en Égypte de janvier à mai 2025 a augmenté de 26 % par rapport à la même période l'année dernière, accompagné d'une augmentation notable des dépenses touristiques selon le ministre égyptien du tourisme et des antiquités.

À cet égard, le Qatar et l'Égypte marquent une étape importante dans les relations entre les deux nations par la signature d'un pro-

jet touristique de 3,5 milliards de dollars, donnant un nouvel élan à une stratégie plus large visant à renforcer les liens bilatéraux entre les deux pays, notamment sur le plan économique. Selon les termes de l'accord prévu, le Qatar fournira 1 milliard de dollars à l'Égypte immédiatement après la signature de l'accord, le solde étant livré au cours des 12 prochains mois.

Ce soutien financier devrait aider l'Égypte à lancer ses plans de développement, en particulier dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier, qui sont considérés comme cruciaux pour la croissance économique à long terme du pays. Selon les termes de l'accord envisagé, le Qatar fournira 1 milliard de dollars à l'Égypte immédiatement après la signature de l'accord, le solde étant versé au cours des 12 prochains mois. Ce soutien financier devrait

aider l'Égypte à lancer ses plans de développement, en particulier dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier, qui sont considérés comme essentiels pour la croissance économique à long terme du pays.

Les discussions concernant cet investissement font suite à un accord de 35 milliards de dollars avec les Émirats arabes unis (EAU), qui contribuent également de manière significative au redressement économique de l'Égypte. L'investissement des Émirats arabes unis se concentre principalement sur le développement du littoral méditerranéen de l'Égypte, en particulier dans la région de Ras El-Hekma. Le littoral méditerranéen devient un véritable attrait pour le tourisme de luxe et le développement immobilier, et l'Égypte tire parti de cette dynamique grâce à des partenariats de premier plan.

L'accord historique de 3,5 milliards de dollars récemment annoncé avec le Qatar (avant l'investissement multimilliardaire de 35 milliards de dollars des Émirats arabes unis) est un indicateur de la confiance internationale croissante dans la vision et l'orientation économiques à long terme de l'Égypte.

Alors que les chiffres du tourisme dépassent les attentes et que les plans de développement des infrastructures évoluent, l'Égypte se positionne non seulement comme une destination de premier plan, mais aussi comme une porte d'entrée pour les investissements.

Source: Travel and tour world; Egypt Today

## ► Le Pakistan fait le pari de l'économie bleue pour devenir une puissance maritime régionale

Lors de la cérémonie de lancement de la deuxième édition Pakistan International Maritime Expo and Conference (PIMEC)-2025, le Premier Ministre a présenté sa vision de la transformation du Pakistan en une puissance maritime régionale, déclarant que l'« économie bleue » était la « nouvelle frontière économique » du Pakistan.

Avec plus de 1 000 kilomètres de côtes et une position au carrefour de voies maritimes vitales, le Pakistan dispose de tous les atouts pour tirer le meilleur parti de cette économie bleue. Le commerce côtier rapporte déjà près de 7 milliards de dollars par an et un plan à long terme sera mis en œuvre pour faire de ce secteur une force économique de 100 milliards de dollars d'ici à 2047.

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires maritimes, Muhammad Junaid Anwar Chaudhry, les océans ne sont pas seulement des plans d'eau, ce sont des lignes de vie économiques. Le Pakistan doit se positionner comme un pôle maritime régional. Ils seront de plus en plus exploités pour le tourisme, les énergies renouvelables, l'aquaculture et l'extraction de ressources précieuses telles que les hydrocarbures et les minerais. À cet égard, le Pakistan et l'Ouzbékistan ont convenu, le 19 juin, de former un groupe de travail conjoint pour approfondir la coopération maritime, en mettant l'accent sur la création d'une solide architecture commerciale transrégionale reliant l'Asie centrale à la mer d'Oman. Une proposition historique a été faite pour développer un corridor commercial reliant les ports secs



du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan aux ports maritimes du Pakistan via des réseaux routiers et ferroviaires. Cette initiative, qui pourrait débloquent plus de 20 milliards de dollars d'échanges commerciaux, servirait d'artère stratégique pour les économies enclavées d'Asie centrale, accélérant ainsi la croissance de l'économie pakistanaise.

Cette initiative, qui pourrait débloquent plus de 20 milliards de dollars d'échanges commerciaux, servirait d'artère stratégique pour les économies enclavées d'Asie centrale, en accélérant leur accès au domaine maritime. Des coentreprises dans

le secteur des produits de la mer, en particulier dans la production halieutique, seront également lancées, de même que l'attribution d'un terminal hors quai dédié aux opérations commerciales de l'Ouzbékistan au Pakistan. Le pays prépare le terrain pour une plus grande intégration économique et un avenir maritime durable en investissant dans les industries océaniques et en formant des alliances régionales audacieuses, notamment avec l'Asie centrale et mise tout sur l'économie bleue pour se transformer en une puissance maritime régionale dans le futur.

Source: The Express Tribune, Islamabad Post.

### ► La Corée du Sud et le Maroc cherchent à entamer rapidement des négociations en vue d'un accord de partenariat économique



Le 8 avril 2025, les hauts responsables commerciaux de la Corée du Sud et du Maroc ont discuté des moyens de lancer les négociations pour un accord de partenariat économique (APE) bilatéral dans un avenir proche, dans le cadre des

efforts visant à stimuler la coopération entre les pays en matière de commerce et d'investissement, selon le ministère sud-coréen du commerce, de l'industrie et de l'énergie. Les premières discussions portant sur ce projet de par-

tenariat ont eu lieu l'année dernière lors du sommet Corée-Afrique et à cet égard, les deux pays envisagent d'établir un cadre de promotion du commerce et de l'investissement avant de procéder à la signature de l'APE.

Source: Yonhap

## ► Le Nigeria signe les tarifs de l'AfCFTA

Le 15 avril 2025, le Nigeria a publié sa liste provisoire de concessions tarifaires (PSTC) dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), marquant ainsi une étape importante dans l'engagement du pays en faveur de l'intégration régionale et de la facilitation du commerce en Afrique. Cette mesure renforce la transparence réglementaire et fournit aux entreprises des lignes directrices claires sur les concessions de droits d'importation. La publication au journal officiel indique que le Nigeria est prêt à mettre pleinement en œuvre l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine.

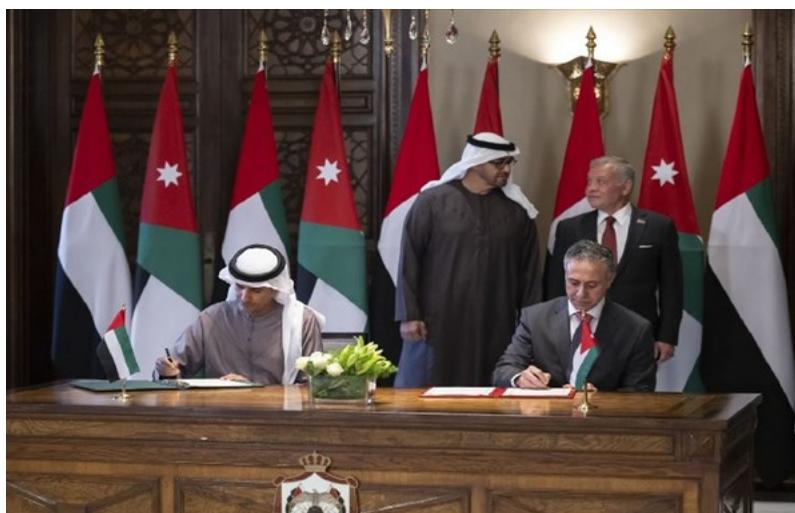
Source: Yonhap



## ► L'accord de partenariat économique global entre les Émirats arabes unis et la Jordanie (« CEPA ») entre en vigueur

L'accord de partenariat économique global entre les Émirats arabes unis et la Jordanie est entré en vigueur le 14 mai 2025. Cet accord devrait permettre de porter le commerce bilatéral entre les deux pays à plus de 8 milliards de dollars d'ici à 2032. Le Cepsa avec la Jordanie fait suite à la signature d'accords entre les deux pays pour un projet d'investissement ferroviaire de 2,3 milliards de dollars visant à relier le port d'Aqaba aux régions minières d'Al Shidiya et de Ghor es-Safi.

Source: The National





# AGENDA

▶ **ICDT INVEST DAYS - MORONI**

26-29 Août 2025 • Moroni, Comoros

▶ **Workshop on TIR /eTIR and CMR/eCMR of the OIC African Member States**

16-17 Septembre 2025 • Casablanca, Maroc

▶ **5<sup>e</sup> Organisations de coopération régionale de l'OCI**

02-03 Octobre 2025 • Istanbul, Türkiye

▶ **Workshop sur le rôle des informations sur le crédit dans l'appui aux décisions commerciales et d'investissement**

20-22 Octobre 2025 • Casablanca, Maroc

▶ **SALON DU TOURISME DE L'OCI / SALON DU TOURISME EN AFRIQUE**

23-25 Octobre 2025 • Kampala, Ouganda

▶ **42<sup>e</sup> SESSION DE LA COMCEC**

01-04 Novembre 2025 • Istanbul, Türkiye

▶ **HALAL EXPO & SOMMET MONDIAL HALAL**

26-29 Novembre 2025 • Istanbul, Türkiye

▶ **FORUM D'INVESTISSEMENT DE L'OCI EN AFRIQUE**

02-04 Decembre 2025 • Bamako, Mali

▶ **9<sup>e</sup> ACMOI**

10-11 Decembre 2025 • Jeddah, Arabie Saoudite

▶ **OIC Invest Days N'Djamena**

16-17 Decembre 2025 • N'Djaména, Tchad



# OIG INVESTMENT FORUM IN AFRICA

DEC 02 - 04  
 **2025**

 **BAMAKO,**  
Republic of Mali

*Save  
THE  
Date*





منظمة التعاون الإسلامي

OIC-OCI

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations unies avec 57 Etats membres éparpillés dans 4 continents. L'Organisation est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde.

Le Sommet Islamique, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général constituent les principaux organes de l'OCI. L'Organisation compte également trois comités thématiques permanents qui sont le comité de la science et de la technologie, le comité de l'économie et du commerce, le comité de la communication et de la culture ainsi que le Comité Al-Qods. En outre, l'Organisation possède des institutions spécialisées opérant sous sa bannière, telles que la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Ces comités thématiques, organes subsidiaires et institutions affiliées de l'Organisation jouent un vital et complémentaire en travaillant dans divers domaines.

[www.oic-oci.org](http://www.oic-oci.org)